



NATIONS  
UNIES

**EP**

UNEP(DEPI)/MED IG.22/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

8 décembre 2015  
Français  
Original: Anglais

19<sup>e</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention  
pour la protection du milieu marin et du littoral de  
la Méditerranée et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 9-12 février 2016

**Point 6 de l'ordre du jour : Session ministérielle**

**6.1 Rapport sur les travaux menés dans le cadre du PNUE/PAM depuis la CdP18**

**Rapport du Secrétariat sur les activités menées pendant l'exercice biennal 2014 – 2015**

Pour des raisons d'économie et de protection de l'environnement, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

## **Note du Secrétariat**

Ce rapport sur l'état d'avancement présente un résumé des activités et prestations réalisées pour la mise en œuvre du programme de travail (PdT) 2014-2015 du PNUE/PAM. Ce rapport doit être lu conjointement avec le Rapport sur la situation de compte pour l'exercice financier 2012-2013, conformément à la Procédure 5.2 des Règles et procédures financières pour les Fonds de la Convention de Barcelone qui figure dans un document séparé (UNEP(DEPI)/MED IG.22/27).

Des informations concernant les processus, activités et résultats à moyen terme figurant dans les rapports sur l'état d'avancement soumis aux 78<sup>e</sup>, 79<sup>e</sup> et 80<sup>e</sup> réunions du Bureau, présentés sous la forme d'un Document d'information (UNEP(DEPI)/MED IG22/Inf.3). Des rapports détaillés sur les progrès ont également été soumis à la réunion des Points focaux (PF) PAM et aux réunions des Points focaux (PF) de la Composante PAM.

La Décision IG.21/9 sur la Gouvernance de la CdP18 (Annexe II sur « les Mesures pour renforcer la Gouvernance et la Gestion de la Convention de Barcelone/PAM ») stipulait que le Secrétariat prépare avec le soutien du Bureau des propositions plus concrètes concernant la refocalisation des Points focaux de la Composante PAM sur des Points focaux thématiques. En raison de la nature transitoire qui s'est étendue à l'actuel exercice biennal, le nombre considérable de documents stratégiques préparés au cours de l'actuel exercice biennal, en particulier la SMT, dont la mise en œuvre impactera la manière dont travaille et fonctionne le système PAM et l'arrivée d'un nouveau Coordonnateur fin 2014, le sentiment était qu'une analyse et des propositions adéquates seraient produites plus efficacement au cours de l'exercice biennal à venir, prenant également en compte le besoin d'une bonne évaluation des éventuelles implications juridiques.

## Tableau des matières

	Pages
<b>I INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>II RÉSUMÉ DES PROGRÈS RÉALISÉS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS</b>	<b>1</b>
1. Thème I Gouvernance	1
2. Thème II Gestion intégrée des zones côtières	10
3. Thème III Biodiversité	11
4. Thème IV prévention et maîtrise de la pollution	12
5. Thème V Consommation et production durables	16
6. Thème VI changement climatique	17
<b>III QUESTIONS FINANCIÈRES, DE PERSONNEL ET ADMINISTRATIVES</b>	<b>18</b>
1. Questions financières	18
2. Questions de personnel	18
3. Questions administratives	19

### Annexes

Annexe I	État des signatures, ratifications et entrée en vigueur de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles au mois d'octobre 2015
Annexe II	État des entrées en vigueur de la Convention de Barcelone et ses Protocoles
Annexe III	Vue d'ensemble des recettes et dépenses au 31 octobre 2015

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est composé d'une partie narrative et de trois Annexes. La partie narrative décrit le statut des prestations réalisées au cours de l'exercice biennal actuel conformément au PdT 2014-2015 tel qu'adopté par la CdP18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013).
2. Les Annexes I et II présentent l'état des signatures et ratifications et le statut de l'entrée en vigueur de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles au 31 octobre 2015. L'Annexe III présente l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au 31 octobre 2015.

## II. RÉSUMÉ DES PROGRÈS RÉALISÉS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS

### 1. Thème I Gouvernance

<i>Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de l'obligation de rendre des comptes au plan institutionnel</i>
<i>Déficiences d'application corrigées: les Parties contractantes reçoivent de l'aide pour atteindre les objectifs de la Convention de Barcelone, des Protocoles et des stratégies sont adoptées</i>
<i>Les connaissances et les informations sont gérées et communiquées de manière efficace</i>

#### a) *Ratification et questions juridiques y compris les rapports*

3. Depuis les dernières réunions des Points focaux du PAM (PF) en septembre 2013 et en mai 2015, Israël a ratifié la nouvelle version du Protocole "Prévention et situations critiques" (2002) ainsi que le Protocole GIZC (2008). Le nombre total de ratifications pour chacun des instruments juridiques est présenté dans le Tableau ci-dessous, conformément aux dernières mises à jour sur l'état des ratifications telles que fournies par l'Espagne en sa qualité de Pays dépositaire de la Convention de Barcelone et ses Protocoles:

#### *Récapitulatif de l'état des ratifications*

<i>20 Parties contractantes ont accepté les amendements de 1995 à la Convention de Barcelone</i>
<i>15 Parties contractantes ont accepté les amendements au Protocole "immersions", 1995</i>
<i>(non encore en vigueur)</i>
<i>17 Parties contractantes ont accepté les amendements au Protocole "tellurique", 1996</i>
<i>7 Parties contractantes ont ratifié le Protocole "Offshore", 1994</i>
<i>18 Parties contractantes ont ratifié le Protocole "ASP et diversité biologique", 1995</i>
<i>7 Parties contractantes ont ratifié le Protocole "déchets dangereux", 1996</i>
<i>14 Parties contractantes ont ratifié le nouveau Protocole "Prévention et situations critiques", 2002</i>

4. Des informations précises sur l'état des signatures et ratifications figurent à l'Annexe I du présent rapport. En dépit des tendances positives et d'un accroissement du nombre des ratifications, les amendements à la Convention attendent toujours la ratification de deux Parties contractantes (Bosnie-Herzégovine et Liban). Plusieurs Parties contractantes doivent encore ratifier les nouveaux Protocoles ou leurs amendements. L'on s'attend à ce que l'entrée en vigueur des Protocoles GIZC, "Offshore" et "déchets dangereux" accélère la ratification. Il faudrait particulièrement veiller à obtenir une ratification supplémentaire pour l'entrée en vigueur des amendements au Protocole "immersions", ce qui aboutirait à l'entrée en vigueur de l'ensemble des instruments juridiques du PAM d'ici à la fin de 2015.

5. Le Dépositaire a informé le Secrétariat que les amendements des Annexes II et III du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée étaient entrés en vigueur le 16 avril 2015.

6. Consécutivement à l'adoption par la CdP18 de la Décision IG. 21/7 relative à la gestion des déchets marins en Méditerranée, le Secrétariat a notifié les Parties contractantes le 9 janvier 2014, conformément au paragraphe 2 de l'article 15 du Protocole "tellurique" de 1996. Aucune Partie contractante n'a soulevé d'objection. En conséquence, les mesures et les calendriers d'application adoptés sont devenus obligatoires le 8 juillet 2014 conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Protocole "tellurique", le cent-huitième jour suivant la date de notification. Les Parties contractantes travaillent à identifier et sélectionner dans le cadre de la mise à jour du PAN les mesures nationales nécessaires pour l'application du Plan régional sur les déchets marins.

7. Au 22 mai 2015, 12 Parties contractantes (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Monténégro, Maroc, Turquie et Union européenne) avaient présenté des rapports sur leurs mesures visant à appliquer la Convention de Barcelone et ses Protocoles conformément à l'article 26 de la Convention de Barcelone. Le Secrétariat a été informé par la Slovénie et Malte que leurs rapports nationaux sont en cours de préparation.

#### *b) Réunions des organismes de décision*

8. Au cours du présent exercice biennal, le Secrétariat et les composantes du PAM ont organisé trois réunions du Bureau, deux réunions des PF PAM, trois réunions du Comité de respect des obligations, les réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et de son Comité de pilotage, deux réunions du Groupe de coordination EcAp ainsi que les réunions des Points focaux des composantes du PAM.

#### 78<sup>e</sup>, 79<sup>e</sup> et 80<sup>e</sup> réunions du Bureau

9. Les réunions ordinaires du Bureau se sont déroulées en septembre 2014 (Istanbul, Turquie), février 2015 (Antalya, Turquie) et juillet 2015 (Athènes, Grèce). Le Bureau a donné des orientations au Secrétariat pour l'application des Décisions de la CdP18 ainsi que sur certaines questions spécifiques qui ont été portées à son attention. Les Rapports sur les progrès accomplis soumis aux réunions du Bureau ainsi que les rapports de leurs réunions sont présentés sous la forme de documents d'information UNEP(DEPI)/MED IG.22/Inf.3.

#### La CMDD et son Comité de pilotage

10. La 16<sup>e</sup> réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable s'est déroulée à Marrakech, Maroc du 9 au 11 juin 2015. La réunion a eu pour principal résultat la validation du projet de Stratégie méditerranéenne pour le développement durable révisée (2016-2025). Dans ses recommandations, la réunion de la CMDD a salué le document et validé la structure et le contenu proposés. En particulier, la réunion a salué le processus pour son inclusivité et les qualités novatrices, ambitieuses et approfondies du document. La réunion a proposé des orientations sur quelques ajustements du texte à faire figurer dans le projet de document final, qui a été officiellement soumis à l'attention de la réunion des Points focaux du PAM en octobre 2015. Le projet de décision tel qu'adopté par la Réunion des PF PAM figure dans le document UNEP(DEPI) MED IG.22/5 pour une éventuelle adoption par la CdP19.

11. La réunion de la CMDD a également examiné une proposition sur sa propre réforme, préparée par le Comité de pilotage de la CMDD et touchant à son mandat, ses modalités de travail, sa composition, sa visibilité et au soutien attendu, et a convenu de transmettre cette proposition telle qu'amendée pour prise en considération par la réunion des Points focaux du PAM en octobre 2015 et éventuelle adoption lors de la CdP19 en février 2016. Les membres de la CMDD ont convenu d'une proposition de simplification du processus d'examen par les pairs relativement au développement durable dans les pays méditerranéens. Sur la base de ces propositions, un projet de décision a été élaboré selon les orientations du Comité de pilotage de la CMDD, visant à réviser les documents

constitutifs de la CMDD aux fins d'examen par les réunions des Points focaux du PAM en octobre 2015 et, au-delà, pour soumission à la CdP19.

12. La réunion de la CMDD a reconnu l'importance et la nécessité d'un Cadre régional méditerranéen d'adaptation au changement climatique. Elle a aussi examiné et salué le Plan d'action pour la CPD en Méditerranée proposé, et a insisté sur son importance pour la région et la transition vers une économie verte en Méditerranée. La réunion de la CMDD a soutenu et recommandé la présentation de ces documents aux Points focaux du PAM et à la CdP19 pour une éventuelle approbation.

#### Réunions des Points focaux PAM (PF)

13. Deux réunions des PF PAM se sont déroulées au cours de l'exercice biennal 2014-2015. La première d'entre elles était une réunion thématique qui s'est déroulée à Athènes en mai 2015 en vue d'examiner le premier projet de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 préparée par le Secrétariat en consultation avec le Bureau des Parties contractantes. La réunion a apporté des orientations concernant le développement de la structure et des thèmes principaux, les objectifs proposés ainsi que les résultats et prestations clés indicatives escomptés de la Stratégie à moyen terme.

14. La réunion ordinaire des PF PAM s'est déroulée en octobre 2015 (Athènes, Grèce). Elle a évalué les progrès réalisés au cours de l'exercice biennal 2014-2015, examiné et approuvé 19 projets de décisions thématiques pour examen par la CdP19 abordant des questions stratégiques, juridiques et opérationnelles. Elle a également fourni des orientations au Secrétariat afin de lui permettre de travailler davantage sur certains documents stratégiques, y compris le projet de Stratégie à moyen terme 2016-2021 du PNUE/PAM.

15. La Réunion des PF PAM a tenu une session informelle sur le PdT et le budget 2016-2017 proposés. La réunion a fourni davantage d'orientations et a demandé au Secrétariat de préparer et soumettre deux options, dont l'une devant inclure une augmentation du budget par rapport à l'exercice biennal 2014-2015. Le rapport des PF PAM figure dans le document UNEP(DEPI)/MED IG. 22/Inf.4.

#### Comité de respect des obligations

16. Les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Réunions du Comité de respect des obligations se sont déroulées en novembre 2014 (Split, Croatie) en mai et en octobre 2015 (Athènes, Grèce). Le Comité a élu ses nouveaux membres. Mme Daniela Addis (Italie) a été élue Présidente et Mme Selma Cengic (Bosnie-Herzégovine) et M. Michel Prieur (France) ont été élu Vice-présidents. Les rapports des trois réunions du Comité sont présentés sous la forme du document informatif UNEP(DEPI)/MED IG.22/Inf.6. Le rapport final du Comité sur les conclusions et recommandations concernant les questions de respect des obligations pour soumission à la CdP19 a également été finalisé par le Comité de respect des dans le document intitulé UNEP (DEPI) MED IG.22/18.

#### Réunion du Groupe de coordination EcAp (GC EcAp)

17. Les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> réunions du Groupe de coordination EcAp se sont déroulées respectivement à Athènes, Grèce, en octobre 2014 et à Rome, Italie en septembre 2015. Les réunions ont examiné un certain nombre de propositions de documents: Orientations intégrées de surveillance et d'évaluation (IMAG); Programme intégré de surveillance et d'évaluation (PISE), et les critères d'évaluation associés pour l'Analyse des lacunes de mesures, le projet d'Analyse socio-économique, et le projet de Plan d'action "Offshore". Les réunions ont communiqué leurs premières réactions à la proposition d'indicateurs communs de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) relativement à l'Objectif écologique 3 (OE3) (Pêche) ainsi qu'aux propositions de recommandations de l'ACCOBAMS sur des indicateurs communs concernant l'OE11 (Bruit sous-marin). La 5<sup>e</sup> Réunion a approuvé le PISE proposé et a recommandé sa soumission à la Réunion des PF PAM qui s'est déroulée en octobre 2015, à Athènes, Grèce. Les Réunions ont émis plusieurs recommandations sur le travail à fournir pour développer davantage les documents liés au PISE, à l'IMAG et à l'Analyse des

lacunes au cours de l'exercice biennal suivant. Le document de l'Analyse des lacunes, conformément à la recommandation de la 5<sup>e</sup> réunion du Groupe de coordination EcAp est attaché en tant que document informatif intitulé UNEP(DEPI)MED IG.22/Inf.15.

#### Réunions des Points focaux des composantes

18. Les réunions des composantes des Points focaux du PAM ont été organisées concernant, respectivement, MED POL, CAR/PAP, REMPEC, CAR/CPD et CAR/ASP en mai et juin 2015. Ces réunions ont abordé des aspects importants de l'application des programmes de travail notamment l'examen des documents d'orientation et stratégiques, les rapports d'évaluation et les lignes directrices techniques pour soumission, conformément au processus de prise de décision du PAM, à la réunion des Points focaux du PAM et, ultérieurement, transmission à la CdP19, le cas échéant. Ces réunions ont permis d'obtenir des retours utiles pour la préparation de la Stratégie à moyen terme et du programme de travail biennal 2016-2017.

19. La réunion des Points focaux du MED POL s'est tenue du 17 au 19 juin 2015, à Malte. Elle a reconnu les progrès réalisés, examiné et approuvé sept lignes directrices sur la Gestion écologiquement rationnelle (GER) et les meilleures pratiques en ce qui concerne les PCB, les batteries au plomb, la "pêche aux déchets", et le mercure en vue de leur soumission à la réunion des Points focaux du PAM et d'une éventuelle adoption par la CdP19 ("pêche aux déchets" et mercure). La réunion a formellement approuvé les lignes directrices actualisées du PAN, consistant en un ensemble de lignes directrices techniques combinées, et abordant l'évaluation des points chauds et les zones sensibles, l'estimation de bilans de base nationaux (BBN) des polluants, les orientations en matière d'analyses coût-efficacité et coût-bénéfice des mesures, propositions d'indicateurs candidats pour évaluer l'application des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux", ainsi que les Plans régionaux et les PAN. La réunion a aussi examiné les problèmes en jeu en ce qui concerne le renforcement de l'application des Protocoles de la Convention de Barcelone relatifs à la pollution, y compris la surveillance de la pollution marine.

20. La 11<sup>e</sup> réunion des Points focaux du REMPEC s'est tenue à Malte du 15 au 17 juin 2015. La réunion a examiné l'application du programme de travail du REMPEC depuis la 10<sup>e</sup> réunion, et a discuté et convenu du projet révisé de Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021) ainsi que du programme de travail du REMPEC proposé pour l'exercice biennal 2016-2017. La réunion a, en outre, convenu de mesures adéquates à prendre en ce qui concerne la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces envahissantes, les déversements illégaux par les navires en violation des réglementations édictées dans l'Annexe I MARPOL, la préparation de propositions de projets sur l'état de préparation et la lutte contre les pollutions marines accidentelles, le partage des données, la surveillance et les rapports, la coopération entre le REMPEC et la Commission européenne ainsi que l'Agence européenne pour la sécurité maritime, le programme de travail du Groupe de travail technique méditerranéen, et enfin, élément à ne pas négliger, la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire du REMPEC en 2016.

21. Les réunions des Points focaux du REMPEC et du MED POL ont été regroupées en session conjointe afin d'examiner le projet de Plan d'action pour le Protocole "Offshore" ainsi que les principaux éléments d'un projet de Programme de surveillance et d'évaluation intégré pour les Objectifs écologiques du groupe pollution et déchets (OE 5 – Eutrophisation, OE 9 – Contaminants, et OE 10 – Déchets marins).

22. La Réunion des Points focaux CAR/PAP s'est tenue à Split, le 14 mai 2015, parallèlement à la Conférence finale sur la Composante GIZC de Partenariat Med (12 et 13 mai 2015). Les discussions ont porté sur l'état de la mise en œuvre des activités des CAR/PAP, notamment l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action pour l'application du Protocole GIZC (2012-2019) et l'évaluation des projets de Programmes d'aménagement côtier (PAC), le Format de rapport concernant la section opérationnelle du Protocole GIZC, le Plan de travail pour 2016-2017 à l'intérieur de la planification stratégie sur six ans du PAM, et les décisions en rapport avec le CAR/PAP, pour soumission à la CdP19. En outre, deux projets pilotes ont été présentés et discutés: un projet pilote sur la Planification

de l'espace marin en Méditerranée, mis en œuvre par la Grèce, et le projet pilote EcAp: Indicateur commun possible sur les modifications de l'utilisation des sols en Adriatique.

23. La 12<sup>e</sup> réunion des Points focaux pour les Aires spécialement protégées a eu lieu en mai 2015 à Athènes, Grèce. Soixante-cinq participants, notamment des représentants de pays, des experts, des OIG et des ONG, ont participé à la réunion, qui a coïncidé avec les célébrations du 30<sup>e</sup> anniversaire du CAR/ASP. La réunion a examiné et validé les mises à jour du projet de Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée, le Plan d'action pour la conservation du coralligène et des autres bio-constructions de Méditerranée, et le Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée.

24. La Réunion a aussi recommandé d'examiner le Format d'examen ordinaire des ASPIM afin de le soumettre aux Points focaux du PAM pour validation et test final pendant l'exercice biennal à venir. Conformément aux procédures du Protocole "ASP et diversité biologique", la réunion a examiné et convenu de soumettre la proposition de l'ASPIM albanais (Parc marin de Sazan-Karaburun) à la CdP19 en vue de son inclusion dans la liste des ASPIM. S'agissant de la Feuille de route proposée pour réaliser l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée, la réunion a recommandé d'approfondir le travail pour veiller à garantir un total alignement avec les orientations du processus de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM ainsi que des Objectifs écologiques du PAM basés sur l'EcAp et les Cibles de BEE pertinentes.

25. La 10<sup>e</sup> réunion ordinaire des Points focaux du CAR/CPD s'est tenue à Madrid, Espagne, en juin 2015. La Réunion a reconnu la valeur du travail et des résultats acquis dans l'application du Programme de travail et félicité le Centre pour ses efforts de levée de fonds externes visant à appuyer l'application du Programme de travail, ainsi que les actions de soutien en fonction des priorités des pays, et à mobiliser des fonds pour l'application future du Programme de travail du PAM pour lequel aucun financement n'était prévu dans l'actuel Programme de travail.

26. Les réunions des PF de la Composante PAM ont examiné et approuvé plusieurs documents thématiques stratégiques et des orientations techniques de leur compétence pour soumission à la Réunion PF PAM en octobre 2015, qui les a approuvés pour transmission à la CdP19 en vue d'être approuvés. Les rapports des Réunions des Points focaux de la Composante PAM sont présentés à titre indicatif dans le document intitulé UNEP(DEPI)MED IG.22/Inf.9.

#### Réunions du Comité exécutif de coordination

27. Le Comité exécutif de coordination s'est réuni cinq fois physiquement (août, octobre, et décembre 2014, mars et juin 2015) et plusieurs fois par téléconférence, pour améliorer la coordination de l'application du Programme de travail et en particulier pour la préparation de la Stratégie à moyen terme et du Programme de travail 2016-2017. Dans le but d'assurer une coordination efficace sur des questions spécifiques au niveau des experts, des projets, et des programmes, des Groupes de travail du Comité exécutif de coordination ont été créés sur l'administration, les communications, les opérations durables PAM, ainsi qu'un processus de consultation et de participation pour la préparation des documents de travail qui définissent le cadre de la Stratégie à moyen terme 2016-2021.

#### Autres réunions institutionnelles avec l'appui et la collaboration du PNUE/PAM

28. La 16<sup>ème</sup> réunion mondiale des Conventions et Plans d'action sur les mers régionales (réunion mondiale des Conventions et Plans d'action sur les mers régionales) s'est déroulée à Athènes, en Grèce, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2014, accueillie par le PNUE/PAM. Les objectifs de la réunion étaient les suivants: discuter du rôle des Conventions et Plans d'action sur les mers régionales dans le processus d'élaboration d'un objectif de développement durable (ODD) sur les océans, dans le cadre d'un agenda de développement postérieur à 2015; présenter les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Orientations stratégiques pour les mers régionales 2013-2016; discuter du Partenariat mondial sur les déchets marins et les actions régionales sur les déchets marins; et discuter de l'élaboration d'une feuille de route pour mettre en œuvre les priorités envisagées pour les dix prochaines années. Une



cinquantaine de participants étaient présents à la réunion. Les participants étaient des représentants de 16 Conventions et Plans d'action régionaux sur les mers, venant d'organes de l'Organisation des Nations Unies ou d'organisations intergouvernementales, et les médias. Le PAM/PNUE était représenté par le Président du Bureau et le Coordonnateur du PNUE/PAM.

29. Le PNUE/PAM a également participé à la 17<sup>e</sup> Réunion mondiale de la Convention et des Plans d'action Mers régionales (Istanbul, Turquie, 20-22 octobre 2015) et contribué au développement des Directions stratégiques Mers régionales 2017-2020 ainsi qu'au processus de définition de la Gouvernance des océans en Afrique mandaté par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) de l'Union africaine au PNUE.

### **c) Élaboration des politiques et processus stratégiques**

#### **Révision de la SMDD**

30. Le processus d'examen de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) a été lancé le 14 février 2014 par le ministre maltais du Développement durable, de l'Environnement et du Changement climatique. En avril 2014, une large consultation des parties prenantes a été lancée sur la base d'un document de consultation visant à susciter les commentaires des parties prenantes sur l'ensemble des questions traitées dans la stratégie, ainsi que sur la vision pour la nouvelle stratégie. Des réponses précises ont été reçues de la part de 60 organisations et individus, parmi lesquelles les principales parties prenantes de la région. Le Comité de pilotage de la CMDD s'est réuni les 11 et 12 juin 2014 à Malte, et une vision ainsi qu'une structure provisoire pour la SMDD révisée ont été recommandées. Des consultations en ligne et physiques ont eu lieu entre septembre et novembre 2014. Le processus bénéficiait de l'appui de nombreux experts venus s'ajouter au Groupe de travail de la SMDD, ainsi que du Président du Comité de pilotage de la CMDD. Le premier projet de SMDD révisée a été partagé avec le comité de pilotage de la CMDD pour validation, et révisé par un large groupe de parties prenantes, notamment des membres de la CMDD, ainsi que par la Conférence de la SMDD les 17 et 18 février 2015 à Malte, qui a émis des orientations de finalisation avant sa présentation pour examen à la 16<sup>e</sup> réunion de la CMDD. Le projet de décision proposé sur la SMDD a été examiné et approuvé par la réunion PF PAM (Athènes, Grèce, octobre 2015) tel qu'amendé, pour soumission à la CdP19 pour une éventuelle adoption (UNEP(DEPI)MED IG.22/5).

#### **Stratégie à moyen terme 2016-2021**

31. La préparation de la Stratégie à moyen terme a suivi un processus systématique prévu par la Décision IG.21/1 relative à la Gouvernance de la CdP18, Istanbul, Turquie, en décembre 2013, avec un grand nombre de consultations auprès du Bureau, des Points focaux du PAM et des partenaires. La Stratégie a été préparée par le Comité exécutif de coordination sous la direction de l'Unité de coordination. Dans un premier temps, elle a consisté en la préparation d'un document de travail ébauchant la structure de base de la Stratégie à moyen terme, ses grands principes, ses objectifs et son modèle opérationnel, document salué par la 79<sup>e</sup> réunion du Bureau et partagé avec de nombreuses parties prenantes, notamment les Points focaux du PAM, les Points focaux des CAR, les membres de la CMDD, les partenaires du PAM et des experts. Sur cette base, le premier projet de cadre stratégique a été présenté à la réunion des Points focaux du PAM qui s'est tenue à Athènes, Grèce, en mai 2015 (voir paragraphe 15 ci-dessus). Les Points focaux du PAM ont demandé au Secrétariat d'approfondir encore la préparation de la Stratégie à moyen terme en vue de sa soumission à la réunion des Points focaux en octobre 2015. La Réunion des PF PAM (Athènes, Grèce, octobre 2015) a examiné et approuvé le projet de décision révisé sur la SMT tel qu'amendé pour soumission à la CdP19 pour une éventuelle adoption. En outre, la Réunion a fourni des orientations au Secrétariat afin d'examiner le regroupement et l'intégration des prestations identifiées afin de renforcer ses caractéristiques stratégiques et sa cohérence dans l'ensemble du document (UNEP (DEPI) MED IG.22/4).

La Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021) (Stratégie régionale (2016-2021))

32. La “Stratégie régionale 2005”, qui visait à faciliter l’application du Protocole “Prévention et situations critiques” de 2002 pour la période 2005-2015, a été révisée par le REMPEC conformément aux instructions de la CdP18, Istanbul, Turquie, en décembre 2013, sur la base du rapport d’évaluation de son application et d’une analyse comparative des stratégies/ initiatives/ plan d’actions sectoriels méditerranéens, européens et internationaux existants sur la protection du milieu marin. Le rapport d’évaluation, l’analyse comparative et le projet de Stratégie régionale révisée (2016-2021) ont été examinés lors de la réunion des experts nationaux désignés par les Points focaux du REMPEC en mars 2015, Sliema, Malte. La version finale du projet de Stratégie régionale (2016-2021) a été examinée et adoptée par la 11<sup>ème</sup> réunion des Points focaux du REMPEC (juin 2015 à Attard, Malte) en vue de sa soumission à la réunion des Points focaux du PAM, en octobre 2015, simultanément à une note sur les réserves de l’Égypte. La Réunion des PF PAM (Athènes, Grèce, octobre 2015) a examiné le projet de Stratégie proposé et approuvé sa soumission tel qu’amendé et contenu dans le document UNEP(DEPI)MED IG.22/7 pour une éventuelle adoption par la CdP19.

Plan d’action méditerranéen “Offshore” dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l’exploration et de l’exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Plan d’action méditerranéen “Offshore”)

33. Le Plan d’action méditerranéen “Offshore” a été examiné lors de trois réunions du Groupe de travail du Protocole “Offshore” (juin 2013 à Malte, décembre 2013 à Athènes, juin 2014 à Malte) avec des experts désignés par les Parties contractantes. Le projet de Plan d’action méditerranéen “Offshore” a été adressé aux Parties contractantes en juillet 2014 pour commentaires et présenté à la 4<sup>e</sup> réunion du Groupe de coordination EcAp (octobre 2014, Athènes, Grèce), qui a recommandé aux Parties contractantes de soumettre leurs commentaires par écrit. Les commentaires, reçus de la part de l’Union européenne, la République arabe syrienne et la compagnie pétrolière et gazière Noble Energy International Limited, ont été soumis, simultanément au projet de Plan d’action méditerranéen “Offshore”, pour un nouvel examen par la session conjointe des réunions de Points Focaux MED POL/REMPEC (juin 2015, Attard, Malte). La session conjointe a en outre demandé au REMPEC d’intégrer les commentaires reçus et de lancer une procédure écrite auprès de toutes les Parties contractantes aux fins de recevoir leurs commentaires. Des commentaires supplémentaires ont été reçus de la part de l’Union européenne, la Grèce, l’Italie, la Libye, et Malte, et ont été intégrés comme il convenait dans le projet final du Plan d’action méditerranéen “Offshore” en vue de sa soumission à la réunion des Points focaux du PAM pour qu’il y soit pris en considération. La Réunion des PF PAM (Athènes, Grèce octobre 2015) a examiné le projet de Plan d’action proposé et approuvé sa soumission tel qu’amendé et contenu dans le document UNEP(DEPI)MED IG.22/6, pour une éventuelle adoption par la CdP19.

Application de la Feuille de route EcAp (Programme intégré de surveillance et d’évaluation (PISE))

34. La mise en oeuvre de la feuille de route EcAp a fait des progrès notoires. La principale étape de Feuille de route EcAp menée à bien lors de l’exercice biennal actuel aura été la remise d’un projet d’Orientations pour la surveillance et l’évaluation intégrées, par les Groupes de correspondance sur la surveillance lors de quatre réunions tenues en 2014 et 2015 sur la base desquelles le Secrétariat a rédigé le PSEI. S’agissant des programmes de mesures, le Secrétariat a rédigé un projet de document sur l’analyse des lacunes, qui a été examiné par les deux réunions du Groupe de coordination EcAp, en 2014 et 2015. Au niveau national, les Parties contractantes travaillent à actualiser les PAN conformément aux articles 5 et 15 du Protocole “tellurique” de la Convention de Barcelone pour parvenir à un BEE en ce qui concerne les Objectifs écologiques liés à la pollution et aux déchets. En outre, grâce au travail des groupes de travail informels des experts sur la diversité biologique et les espèces non indigènes, l’eutrophisation, les contaminants et les déchets marins, un certain nombre de critères d’évaluation ont été préparés pour leur prise en considération par la réunion des Points focaux du PAM et, au-delà, leur transmission à la CdP19. La Réunion des PF PAM (Athènes, Grèce, octobre

2015) a examiné le projet de décision proposé sur le PISE et a approuvé sa soumission tel que contenu dans le document UNEP(DEPI) MED IG.22/10 pour une éventuelle adoption par la CdP19.

35. Des efforts particuliers ont été consentis à l'intégration des objectifs écologiques et des cibles de BEE dans tout le processus stratégique régional du PAM mis en œuvre pendant l'exercice biennal et leurs résultats, notamment la SMDD, la Stratégie à moyen terme, l'action "offshore" en Méditerranée, la Stratégie régionale 2016-2021, le Cadre régional méditerranéen d'adaptation au changement climatique, le Plan d'action pour la CPD et le Programme de travail 2016-2017.

36. La réussite de l'application du projet EcAp-MED est cruciale pour l'application de la Feuille de route, notamment: i) lancer et poursuivre le travail du test pilote EcAp sur l'indicateur commun potentiel relatif aux modifications de l'utilisation des sols; ii) débiter l'élaboration d'orientations spécifiques sur la façon d'aborder l'hydrographie dans les Évaluations de l'impact sur l'environnement, conformément aux cibles EcAp; iii) entreprendre de nouvelles réunions de consultation entre pays voisins sur les ASPIM; iv) élaborer un projet de lignes directrices sur les déchets marins et un manuel sur les meilleures pratiques correspondantes; v) échanger des lettres d'intention favorables à une Stratégie conjointe entre les Secrétariats de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), l'Accord sur la conservation des cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), et le PNUE/PAM, en coopération avec le Réseau de gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN) dans les zones d'intérêt commun.

#### Plan d'action pour la CPD

37. La préparation de l'un des principaux résultats de cet exercice biennal, le Plan d'action pour une consommation et une production durables (CPD) en Méditerranée a été menée par le CAR/CPD. Un vaste processus de consultation a été mis en œuvre, notamment une réunion de consultation régionale physique des parties prenantes (octobre 2014, à Marseille, France), une consultation en ligne (octobre-novembre 2014) ainsi que la réunion extraordinaire des Points focaux des CAR/CPD (novembre 2014 à Barcelone, Espagne), où le premier projet de Plan d'action pour la CPD a été présenté. Une consultation en ligne avec le CAR/CPD et les Points focaux nationaux du PAM a poursuivi le travail sur la version finale du Plan d'action pour la CPD comme convenu par les Points focaux CAR/CPD du PAM, et la réunion de la CMDD pour une soumission à la Réunion des PF PAM (Athènes, Grèce, octobre 2015). Les PF PAM ont examiné la décision proposée sur le Plan d'action et ont approuvé sa soumission telle que contenue dans le document UNEP(DEPI)MED IG.22/8 pour une éventuelle adoption par la CdP19.

#### Cadre régional d'adaptation au changement climatique (CRACC)

38. Le CRACC a été préparé dans le but d'identifier et adopter une approche régionale de l'adaptation au changement climatique dans le milieu marin et côtier de la Méditerranée, avec des priorités et des actions régionales convenues, basées sur l'état actuel des informations et les projections sur les changements climatiques à venir. Le processus de préparation du CRACC a fait participer de nombreux experts internationaux et la consultation de Points focaux ainsi que de la CMDD. Un premier texte a été présenté à la Conférence de révision de la SMDD, qui s'est tenue à Malte en février 2015. La 16<sup>e</sup> réunion de la CMDD (Marrakech, Maroc, en juin 2015) a reconnu la haute qualité et la pertinence du CRACC, ainsi que son importance et la nécessité d'un tel instrument. Les membres de la CMDD ont recommandé la soumission du CRACC à l'attention des Points focaux du PAM et, au-delà, sa soumission à la CdP19 (Document UNEP(DEPI)/MED WG.421/90. La Réunion des PF PAM (Athènes, Grèce, octobre 2015) a convenu que le projet de décision, tel qu'amendé et figurant dans son ensemble, entre crochets, doit être examiné par la CdP 19. La Réunion a fourni des orientations au Secrétariat afin de travailler davantage sur le document en vue de renforcer son caractère stratégique plutôt que de constituer un plan d'action et de rédiger une note expliquant la relation et les synergies avec le travail de l'UpM dans ce domaine (Document Document UNEP(DEPI) MED IG.22/9).

**d) Accords de collaboration et de coopération**

39. À la suite de la Décision IG.21/14 relative aux accords de coopération (CdP18, Istanbul, Turquie, décembre 2013), le PNUE/PAM a préparé un Protocole d'accord avec la Commission mer Noire et ACCOBAMS validé par le Bureau, le siège du PNUE et la Réunion des PF PAM (Athènes, Grèce, octobre 2015). La signature du Protocole d'accord doit avoir lieu au cours de la CdP19.

40. Au niveau mondial, la collaboration a été renforcée avec le Programme d'action mondial/PNUE sur la gestion des déchets marins et des déchets dangereux, ainsi qu'avec le Secrétariat de la Convention de Bâle, pour mener une activité de formation conjointe visant à lutter contre le trafic illégal de déchets dangereux, notamment les PCB en Méditerranée. Des consultations sont en cours entre le Secrétariat de la Convention de Stockholm et le PNUE/Produits chimiques ainsi que le Protocole de Londres sur l'immersion pour identifier des activités communes prioritaires.

41. Le PNUE/PAM a contribué à l'organisation de deux réunions de coordination de la Convention et des Plans d'action Mers régionales à Athènes en octobre 2014 et à Istanbul en octobre 2015, comme indiqué aux paragraphes 28 et 29 ci-dessus, ainsi qu'à un atelier mondial sur la Gouvernance des océans organisé par le PNUE et la CE en novembre 2015.

42. Une stratégie conjointe est en cours d'élaboration entre le PNUE/PAM, la CGPM, ACCOBAMS, et l'UICN, en coopération avec MedPAN, pour aborder les questions des zones d'intérêts commun et contribuer à une gestion régionale plus coordonnée des ressources marines dans la région méditerranéenne.

43. La coopération a été renforcée avec d'autres conventions sur les mers régionales, y compris OSPAR, HELCOM, et la Commission de la mer Noire, dans le cadre de réunions de coordination et des échanges spécifiques sur les défis communs en lien avec l'application du Plan régional sur des déchets et du PSEI. Une réunion de coordination s'est tenue à Stralsund, Allemagne, en octobre 2014, entre les quatre mers européennes, en vue d'assurer une synergie dans l'application des Plans régionaux sur les déchets marins. Une réunion entre les Secrétariats du PNUE/PAM et d'OSPAR s'est déroulée à Paris en septembre 2015 sous la direction de la France et de l'Espagne. OSPAR a aussi participé aux réunions du Groupe de travail du Protocole "Offshore" et a partagé son expérience dans ce domaine.

44. Le rôle prépondérant du PNUE/PAM au sein de la gouvernance de l'Initiative Horizon 2020 de l'Union pour la Méditerranée (UpM H2020), conforme à la Déclaration ministérielle de l'UpM, en mai 2014, a été institutionnalisé dans les deux réunions des groupes UpM H2020 sur l'examen, le suivi et le renforcement des capacités, qui se sont tenues respectivement en novembre 2014 à Athènes, Grèce, et à Bruxelles, Belgique. Les invitations étaient cosignées par le Coordonnateur du PNUE/PAM, tandis que les documents de travail étaient préparés pour les deux réunions en consultation avec le PNUE/PAM et avec sa contribution. Les résultats de ces réunions ont été soumis à la réunion du Groupe de pilotage UpM H2020 qui s'est tenue conjointement avec les Points focaux de MED POL en décembre 2014 à Barcelone, Espagne, et a examiné et approuvé le programme de travail de la deuxième phase de l'Initiative H2020, qui abordait le renforcement des capacités, l'examen et le suivi, la recherche, l'investissement aux fins de prévention et de réduction de la pollution.

45. La collaboration sur plusieurs projets financés par l'UE et concernant les grandes orientations, la recherche, ainsi que la pollution et les déchets marins a été renforcée pendant cette période, comme avec le Projet de recherche environnementale marine orientée par la politique pour les mers du sud de l'Europe (Perseus), le Projet sur la réunion de coordination et d'alignement (CAM) pour l'appui technique à l'application de la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin", le Projet d'élimination des déchets marins de quatre mers régionales d'Europe (MARELITT), le Projet sur les déchets marins dans les mers européennes – Sensibilisation et coresponsabilité (Marlisco), le Project IRIS SES (Stratégie intégrée de mise en œuvre d'une surveillance régionale dans les mers du sud de l'Europe), et le Projet sur les engins de pêche abandonnés dans la mer Adriatique (DeFishGear).

46. La collaboration avec l'industrie gazière et pétrolière suit le cours de l'année précédente en particulier au travers de la co-organisation de manifestations entre le REMPEC et le groupe *Mediterranean Oil Industry Group* (MOIG), tandis que des avancées ont été réalisées dans le renforcement de la coopération avec l'Association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier – IPIECA. L'industrie gazière et pétrolière a également contribué et exprimé son soutien au travail du PAM, en particulier dans l'application du Plan d'action méditerranéen "Offshore".

**e) Application du projet et mobilisation des ressources**

47. Le projet Partenariat Med, qui en est à sa cinquième et dernière année d'application, a globalement atteint 95% de ses activités en dépenses et livraisons. Le projet ClimVar & GIZC en est à sa deuxième et dernière année d'application et a globalement atteint un ratio de 85% des dépenses et prestations à fournir. Le Rapport sur la mise en œuvre des projets, compilé annuellement, permet d'évaluer les progrès des deux projets vers la réalisation des objectifs. Le dernier Rapport de ce type, couvrant la période de juillet 2013 à juin 2014, a été jugé comme satisfaisant ou très satisfaisant pour les 56 indicateurs sur 54 en ce qui concerne le MedPartnership et satisfaisant ou très satisfaisant pour les 13 indicateurs en ce qui concerne ClimVar & GIZC.

48. La 5<sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage du Projet et l'événement final des projets MedPartnership, ClimVar et GIZC se sont déroulés à Athènes, Grèce, les 3 et 4 novembre 2015. Les réunions ont été organisées afin de présenter les progrès et le rapport financier de la période 2014-2015 et montrer les réalisations et succès de la conception de projet sur la base de la réplication de bonnes pratiques afin de maximiser l'impact et assurer la durabilité du projet au-delà de sa durée de vie. La réunion a été une réussite et a entraîné un retour positif de la part des représentants de pays et partenaires en ce qui concerne les activités et résultats obtenus et les opportunités de suivi.

49. Le projet SEIS financé par l'AEE dans le cadre d'H2020, est parvenu à bonne fin en mars 2015. Le projet EcAp MED a été prolongé et sera entièrement mené à bien à la fin de septembre 2015. Le processus de mise à jour du PAN a reçu un fort soutien financier de la part du projet SWIM, financé par l'UE, pour sept Parties contractantes et notamment la co-organisation et le financement de plusieurs réunions régionales et mesures de soutien technique.

50. Des efforts de levée de fonds ont été consentis pour soutenir l'application du Programme de travail 2014-2015 et assurer des ressources externes pour l'application de la Stratégie à moyen terme et le Programme de travail 2016-2017.

- Le Projet EcAp MED II est financé par la CE (total 2,5 millions pour 3 ans).
- Le Projet SPIE II devrait démarrer en décembre 2015 en étroite collaboration avec l'AEE (total 1,8 million euros pour 4 ans).
- Deux notes sur des concepts de projets ont été préparées et soumises au PNUE et à l'UE pour soutenir l'application du Plan régional sur les déchets marins en s'attachant particulièrement au renforcement de la collaboration régionale et sous régionale, notamment en ce qui concerne les mers adjacentes.
- Un nouveau projet dénommé Plastic Buster préparée par l'université de Sienna dans le cadre de l'initiative Solutions Med, avec la collaboration du PNUE/PAM en tant que partenaire, a été soumis à l'UpM pour labellisation et financement éventuel.
- Le projet « Une économie bleue pour une Méditerranée saine », préparé par le CAR/CPD a été approuvé par la Fondation MAVVA et a apporté au CAR/CPD 112 000 € de fonds et le projet "Soutenir les entrepreneurs verts pour une Méditerranée sans POP" a été approuvé et financé par le Secrétariat de la Convention de Stockholm à hauteur de 37 000€.

- Le Secrétariat travaille actuellement à la préparation d'un projet intégré à grande échelle en guise de suivi à la mise en œuvre réussie du MedPartnership, en vue d'une soumission au FEM.
- Un nouveau projet « Vers un réseau méditerranéen d'Aires marines protégées écologiquement représentatif et géré de manière efficace » (2,999,959.00 EUR) avec un financement européen doit débiter bientôt pour une durée de 30 mois.
- La composante de Démonstration du projet SwitchMed financé par la CE a été approuvée et a apporté des aides financières aux actions menées sous le thème CPD du Programme de travail (7.5 millions d'euros) et un montant additionnel de 300 000 euros a été approuvé pour développer un Réseau d'investissement Impact vert.
- Quatre propositions de projets supplémentaires ont été préparées et soumises par le CAR/CPD avec des partenaires tels que la BERD, ONUDI, la Fondation MAVVA, la Convention de Stockholm et l'UpM pour appuyer la CPD en Méditerranée. Trois de ces projets ont été soumis à l'appel INTERREG MED.
- Le PNUE/PAM (au travers du CAR/CPD) participe à un regroupement qui a soumis une proposition de projet au mécanisme de soutien SWIM+H2020 sous les auspices de l'Initiative H2020.
- Le PNUE/PAM est un partenaire du Projet Action Med dirigé par le HCMR Grèce, financé par l'UE afin de soutenir les efforts consentis par les Parties contractantes pour la mise en œuvre de la SMDD UE, en synergie avec le travail du PNUE/Convention de Barcelone, avec un accent particulier sur les programmes de mesures et le développement de BEE et de cibles.
- Le PNUE/PAM (via REMPEC) a été impliqué en tant que partenaire dans deux projets visant à soutenir les activités liées à la préparation et à la réponse à la pollution marine accidentelle, à savoir le Système méditerranéen d'aide à la décision pour la sécurité maritime (MEDESS-4MS) cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDR) entre 2012 et 2015 et le Projet pour la Préparation à la gestion et au nettoyage des littoraux et de la faunes polluée par les (POSOW II) cofinancé par l'Instrument financier pour la protection civile de la CE entre 2015 et 2016 ainsi qu'une proposition de projet de capitalisation intitulé « Service méditerranéen d'aide à la décision – Plateforme pour un service mis à niveau » (MEDESS-PLUS) en tant que suivi du Système méditerranéen d'aide à la décision pour la sécurité maritime (MEDESS-4MS), soumis au Programme INTERREG MED 2014-2020.
- Deux propositions de projets supplémentaires sont préparées par le PNUE/PAM (via le REMPEC) pour une soumission conjointe avec les Etats côtiers méditerranéens concernés dans le contexte de l'appel à propositions 2016 pour les projets de prévention et de préparation dans le domaine de la protection civile et de la pollution marine et l'appel à propositions 2016 pour les Exercices du mécanisme de protection civile de l'Union, à savoir le Projet de Coopération contre la pollution marine par les hydrocarbures et SNPD dans la région de la Méditerranée occidentale (Projet West MOPoCo) et l'Exercice anti-pollution par les hydrocarbures et SNPD dans la région de la Méditerranée occidentale (Projet West MOPoEx).
- Les activités réalisées par le PNUE/PAM (via le REMPEC) ont également bénéficié du projet Partenariat FEM-PNUD-OMI GloBallast (GloBallast), du Programme intégré de coopération technique de l'OMI (PICT) ainsi que des contributions volontaires additionnelles des Gouvernements de Malte et de France, de RAMOGE et de l'industrie pétrolière.

*f) Gestion des connaissances et sensibilisation*

51. L'AEE et le PNUE/PAM ont livré un rapport d'évaluation conjoint sur la mise en œuvre de H2020 pour dépolluer la Méditerranée d'ici 2020, rapport qui a été présenté à la Réunion ministérielle de l'UpM en mai, 2014 et publié en ligne sur le site Web du PAM.

52. Une réunion du groupe de travail sur la détermination des critères de sélection pour le Prix pour les villes respectueuses de l'environnement a été organisée par le Gouvernement turc à Ankara en mai 2015, avec la participation d'experts internationaux, de représentants de l'Unité de coordination du PNUE/PAM, du CAR/PAP, et de Plan Bleu, ainsi que d'universitaires de l'Université Gazi (Ankara) et des représentants des Ministères turcs de l'environnement et de l'urbanisation, de la culture et tourisme, des forêts et des travaux hydrauliques. Une première proposition sur les critères et le processus a été examinée par la 80<sup>ème</sup> réunion du Bureau, qui s'est tenue à Athènes, Grèce, en juillet 2015. Le Bureau a recommandé que la question fasse partie des discussions de la réunion des Points focaux du PAM en octobre 2015 (Document UNEP(DEPI)/MED WG.421/3). La réunion PF PAM (Athènes, Grèce, octobre 2015) a examiné le projet de décision proposé et approuvé sa soumission tel que contenu dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/22, pour une éventuelle adoption par la CdP19.

53. Le Secrétariat a participé à la table ronde intitulée "Mare Magnum", centrée sur les questions marines et côtières en tant que l'un des 40 groupes thématiques préparant des apports au document final d'EXPO 2015, à savoir la Charte de Milan.

54. Le Secrétariat a également participé à une table ronde dans une manifestation sur les déchets marins organisée par l'Office des Nations Unies à Genève dans le contexte de la Journée mondiale de l'environnement 2015. L'événement a été suivi par plus de 80 invités, notamment des ambassadeurs et des représentants de la société civile. Dans sa présentation, le Coordonnateur a attiré l'attention sur l'importance des déchets marins et leurs impacts sur la région méditerranéenne ainsi que sur les réponses que le Système du PAM a élaborées avec l'approbation du premier Plan d'action régional sur les déchets marins.

55. PAM@40: Les célébrations du 40<sup>e</sup> anniversaire ont été lancées à la réunion des Points focaux nationaux qui s'est tenue à Athènes, Grèce du 19 au 21 mai 2015, sous les auspices du Ministre adjoint grec de l'environnement et en présence des Points focaux, des représentants des ambassades des Parties contractantes à Athènes, et des partenaires. C'est dans ce cadre que le PAM a participé à la Journée européenne de la mer, qui s'est tenue à Athènes. Un kiosque était installé pour informer les visiteurs sur la mission et les activités du PAM. Un atelier intitulé "*Greening the Blue: Forty Years Together for a Sustainable Mediterranean*" a également été organisé autour d'une table ronde à laquelle participaient des représentants gouvernementaux, de diverses ONG ainsi que des universitaires. L'atelier a été très bien suivi et s'est avéré une excellente vitrine pour présenter et discuter des 40 années écoulées d'expérience du PAM/ Convention de Barcelone, l'importance d'un cadre régional juridiquement contraignant, rendant possibles des réalisations locales sur le terrain, vers la gestion durable des ressources marines et côtières, les résultats des collaborations avec les parties prenantes, et la pertinence continue du système du PNUE/PAM et de la Convention de Barcelone. La célébration du « Jour de la côte méditerranéenne » organisée à Antibes le 25 septembre a été l'occasion de célébrer conjointement le 40<sup>e</sup> anniversaire du PAM et du Conservatoire français du littoral, le 30<sup>e</sup> anniversaire du CAR/ASP et le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Agence tunisienne de protection du littoral APAL. L'événement a combiné plusieurs ateliers techniques ainsi qu'une importante campagne de sensibilisation du public.

56. De nombreux matériels de communication dans différentes langues ont été préparés pour le 40<sup>e</sup> anniversaire.

57. Couverture médiatique: le PAM est apparu dans plusieurs articles et reportages y compris à l'occasion de la réunion des mers régionales qui s'est tenue à Athènes, de la Journée du littoral à

Tunis, et de la Réunion d'examen de la SMDD à Malte. La campagne annuelle de nettoyage des plages de MEDSOS s'est aussi déroulée sous les auspices de PAM en mai 2014 et 2015.

## 2. Thème II Gestion intégrée des zones côtières

La gestion des zones côtières permet de parvenir à un véritable équilibre entre développement et protection

58. Le CAR/PAP a aidé l'Algérie à élaborer ses stratégies nationales de GIZC. La Stratégie nationale algérienne de GIZC et le Plan pour la zone côtière de Réghaïa ont été préparés à la suite d'un large processus de consultation auprès de toutes les parties prenantes locales et nationales pertinentes (six ateliers à l'échelle infranationale et de nombreuses consultations locales), dont le résultat a été présenté le 23 mars 2015 lors d'une conférence nationale à Oran, par la Ministre algérienne de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à plus d'une centaine de représentants des départements côtiers, des institutions nationales et municipalités, ainsi que des représentants de plusieurs organisations internationales, notamment le PNUE/PAM et ses composantes.

59. La Stratégie de GIZC pour le Monténégro a été finalisée et présentée à la Conférence finale du Programme d'aménagements côtiers (PAC) du Monténégro, avec les résultats du PAC lui-même et le Plan d'aménagement côtier dans un seul et même l'unique document avec la Stratégie. La Stratégie adoptée par le Gouvernement monténégrin le 25 juin 2015 développe les critères et lignes directrices pour la définition de l'utilisation des sols au sein du Plan d'aménagement de la zone côtière afin de favoriser la construction dans les zones les moins vulnérables, introduire le recul côtier et préserver l'intérieur des terres de valeur, propices au développement rural. Grâce au travail au sein du PAC et de la Stratégie de développement, un organe national de coordination pour la GIZC a été mis en place en élargissant la structure existante chargée du développement durable et du changement climatique. Le CAR/PAP a également soutenu la Croatie dans la préparation d'une stratégie conjointe pour se conformer aux obligations découlant du Protocole GIZC et de la DCSMM UE.

60. Le CAR/PAP a également soutenu la mise en œuvre d'un projet pilote sur la Planification de l'espace maritime (PEM) en Grèce. Ce projet vise à faciliter la mise en œuvre du Protocole GIZC, en particulier en ce qui concerne ses dispositions relatives à la partie maritime de la zone côtière, en identifiant les conditions préalables et en proposant des outils méthodologiques et d'éventuels plans de coopération/gestion pour la PEM. En outre, sur la base de cette expérience, un exposé de position sur la mise en œuvre de la PEM conforme au Protocole GIZC est en cours de préparation pour une première consultation avec les Parties contractantes.

61. Le PAC monténégrin a été finalisé et les résultats ont été présentés à la Conférence finale PAC (Budva, 18 décembre 2015). Des accords de PAC ont été signés avec l'Italie et la France, et les processus ont été officiellement lancés en novembre 2014, à Alghero, Sardaigne, et à Toulon en juin 2015. Les activités des deux projets PAC en cours (Italie et France) ont atteint leur vitesse de croisière. Ces deux projets visent à échanger et lier leurs activités dans la mesure du possible et à promouvoir le réseau de CAP et autres projets GIZC. Il s'agit de l'une des recommandations de l'évaluation des CAP en 2015. Le Rapport a été examiné et approuvé par la réunion des PFN du CAR/PAP. Deux projets pilotes supplémentaires expérimentant l'intégration ont été mis en œuvre. Le premier, le Plan de gestion intégrée Buna/Bojana (PGI), a été réalisé avec le PME-MED et PHI-UNESCO pour intégrer la gestion des côtes et des bassins versants. Le Plan représente l'application pratique du Cadre méthodologique intégratif (CMI) en tant que méthodologie opérationnelle pour la gestion durable du continuum écologique constitué par la zone marine et côtière, le bassin versant et l'aquifère côtier. Il englobe la zone transfrontière de l'Albanie et du Monténégro, rassemblant les structures administratives des deux Etats.

62. Le deuxième projet, le plan côtier Sibenik-Knin, se concentrant sur l'intégration du changement climatique dans la gestion côtière a été préparé avec une forte composante participative et



conjointement mis en œuvre par le CAR/PAP et le Plan Bleu au moyen de quatre ateliers «Climagine» pour les parties prenantes locales et une série de réunions de travail avec les représentants des institutions et autorités du comté. Le Plan contient une proposition de gestion générale et des mesures de coordination ainsi que des mesures spécifiques à prendre par chaque peuplement côtier afin d'atténuer les effets du changement et de la variabilité climatiques. Les questions de changement et de variabilité climatiques ont également été abordées sous l'angle de l'évaluation de leurs impacts socio-économiques, pour la Croatie et la Tunisie, en s'appuyant sur la méthode renommée DIVA. Plusieurs documents méthodologiques ont été préparés, à savoir: (i) *“Guidelines for adapting to Climate Variability and Change along the Mediterranean coast” (Lignes directrices pour l'adaptation à la variabilité et au changement climatique sur le littoral méditerranéen)*; (ii) *“Integrative Methodological Framework (IMF) for coastal, river basin and aquifer gestion” (Cadre méthodologique intégratif pour la gestion des côtes, des bassins versants et des aquifères)*; (iii) *“A study on the role of banking and insurance sector in addressing climate change and variability in the context of the ICZM” (Étude sur le rôle du secteur bancaire et des assurances dans la réaction au changement et à la variabilité climatiques dans le contexte de la GIZC.*

63. La Conférence finale sur les activités des CAR/PAP au sein du Partenariat Med et des projets ClimVar & GIZC s'est déroulée avant la réunion des Points focaux CAR/PAP du PAM afin d'assurer une large diffusion des résultats du Partenariat Med, mais également de garantir en temps voulu une information complète sur les activités CAR/PAP auprès de toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

### 3. Thème III Biodiversité

*Les services des écosystèmes fournis par l'environnement marin et côtier sont identifiés et estimés*

*Conservation et utilisation durable de la diversité biologique (vision stratégique, nouveaux objectifs dans le contexte de l'après 2010, y compris la pêche, les eaux de ballast, les espèces non indigènes), espèces menacées et en danger*

*Le réseau d'Aires marines et côtières protégées (AMP), y compris les zones hors juridictions nationales (ZHJN), est élargi, renforcé et géré de manière efficace*

64. Le CAR/ASP a préparé des versions actualisées respectivement du Plan d'action pour la conservation des cétacés en Méditerranée, en collaboration avec ACCOBAMS, du Plan d'action pour la conservation du coralligène et des autres bioconstructions de la mer Méditerranée, et du Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée, qui doivent se conformer aux Processus EcAp et au Programme de surveillance et d'évaluation intégré.

65. Dans le cadre de l'application des Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces et habitats clefs méditerranéens menacés ou en danger, le CAR/ASP a organisé les colloques suivants: 5<sup>ème</sup> Symposium méditerranéen sur la végétation marine (Portoroz, Slovénie, octobre 2014); 2<sup>ème</sup> Symposium méditerranéen sur la conservation du coralligène et autres bioconcrétions (Portoroz, Slovénie, octobre 2014); 1<sup>er</sup> Symposium méditerranéen sur la conservation des habitats obscurs (Portoroz, Slovénie, octobre 2014); 2<sup>ème</sup> Symposium sur la conservation des oiseaux marins et côtiers (Hammamet, Tunisie, février 2015); 5<sup>ème</sup> Conférence méditerranéenne sur les tortues marines (Dalaman, Turquie, avril 2015).

66. L'Atelier de la région méditerranéenne pour faciliter la description des aires marines d'importance écologique ou biologique (EBSA), a été organisé par le Secrétariat de la CDB en coopération avec le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée/ Convention de Barcelone (PNUE/PAM), et l'appui technique et logistique fourni par UICN-Med et CAR/ASP. Il en est résulté 17 EBSA qui ont été présentés à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) en juin 2014 pour transmission à la CdP. La CdP12 de la CDB (octobre 2014) a compté 15 aires méditerranéennes satisfaisant aux critères EBSA dans le

registre EBSA et le mécanisme de partage des données. Soit, entre autres, trois aires dans la mer Adriatique, deux dans le Canal de Sicile /Plateau tunisien, et deux couvrant le Golfe du Lion; les valeurs sont davantage détaillées par les travaux du projet MedOpenSeas.

67. Dans le cadre du travail du CAR/ASP sur l'établissement des Aires marines protégées (AMP) dans les zones hors juridiction nationale ou les zones où les limites de souveraineté nationale ou de juridiction ne sont pas encore définies, le CAR/ASP a tenu deux réunions de consultation: la première, sur la question du développement des ASPIM pour les pays voisins respectivement du Canal de Sicile/Plateau Tunisien et de la haute mer Adriatique a eu lieu en septembre 2014 à Gammarth, Tunisie. Pour chaque zone prioritaire, des rapports thématiques sur l'état de conservation concernant les oiseaux d'eau, la pêche et les cétacés, ainsi qu'un rapport général sur la situation écologique ont été préparés. Le CAR/ASP a mené la deuxième série de réunions de consultation pour le Canal de Sicile/Plateau Tunisien et la mer Adriatique en avril 2015, à Sciacca et à Trieste, en Italie, avec le soutien gracieux du Gouvernement italien. Les réunions ont mis en évidence la volonté de la plupart des pays participants d'approfondir le travail en se concentrant sur les EBSA enregistrées, pour développer une meilleure gestion de l'espace marin, notamment par des mesures de conservation des espaces, y compris les ASPIM, avec une implication supplémentaire des pays eux-mêmes, afin de créer des projets sur mesure pour appuyer ces travaux. Les deux réunions ont débouché sur l'élaboration de projets de feuilles de route afin de soutenir les processus de déclaration des ASPIM dans les deux aires de haute mer.

68. Le CAR/ASP met en œuvre des programmes régionaux visant à: i) prêter assistance à certains pays méditerranéens (Tunisie, Maroc, Monténégro, Libye, et Slovaquie) pour cartographier les habitats marins clés et promouvoir leur préservation par la création d'ASPIM (projet MedKeyHabitats) et ii) soutenir plusieurs pays dans l'établissement de nouvelles AMP et améliorer la gestion des existantes (projet MedMPAnet/ Partenariat Med). De plus, une conférence internationale a été co-organisée en juin 2015 à Gammarth, avec la CGPM, ACCOBAMS et MedPAN (dans le cadre du projet MedKeyHabitats) pour discuter de la protection des aires marines en Méditerranée et en mer Noire, notamment le processus ASPIM.

69. S'agissant de l'identification et de la planification des nouvelles AMP visant à étendre le réseau régional et améliorer sa représentativité écologique (projet MedMPAnet), de nombreuses activités se sont déroulées en Albanie, Algérie, Croatie, Égypte, Liban, Libye, Monténégro, Maroc et Tunisie. Ces travaux ont abouti à sept AMP déclarées ou en cours de déclaration (totalisant une superficie de 98 411 ha d'eaux marines): Baie de Porto Palermo (Albanie), Reghaïa (Algérie), Ras Chekaa et Naqoura (Liban), Ain Al-Ghazala (Libye), Cap des Trois Fourches (Maroc) et les îles Kuriat (Tunisie) (UNEP(DEPI)/MED WG.421/Inf.25). En outre, l'atelier final du projet s'est déroulé à Tunis, en novembre 2015. Plus d'une centaine de participants de 14 pays ont partagé leurs opinions concernant l'expérience acquise et ont fourni des idées concernant un éventuel suivi.

70. Dans le cadre de l'examen périodique ordinaire des ASPIM pour l'exercice biennal 2014-2015 (Décision IG.21/5), 22 Commissions consultatives techniques mixtes nationales/independantes (CCT) ont été créées par les autorités nationales concernées avec le soutien du CAR/ASP (principalement pour la mobilisation des experts indépendants non nationaux) pour les 22 ASPIM concernées. Les rapports d'examens validés et signés par les 22 CCT ont été reçus par le CAR/ASP et présentés à la douzième réunion des Points focaux pour les ASP (Athènes, Grèce en mai 2015). Les recommandations les plus fréquemment adressées au CAR/ASP dans les rapports d'évaluation périodiques, ont été les suivantes: i) approfondir le réseautage entre les ASPIM, et ii) réviser le Format d'examen basé sur l'expérience acquise à partir des évaluations des ASPIM entreprises à ce jour. Le Format d'examen ordinaire des ASPIM a été révisé et sera testé lors de la prochaine série d'examens des ASPIM prévue pour 2017.

71. Un Atelier national jumelé sur la Convention relative à la gestion des eaux de ballast des navires, financé par le Programme intégré de coopération technique de l'OMI, et soutenu par le projet de partenariat FEM-PNUD-OMI GloBallast (GloBallast) a été organisé par le REMPEC (25 et

26 novembre 2014, Casablanca, Maroc). Cet Atelier a été le premier exemple du concept de jumelage au sein du projet de partenariat FEM-PNUD-OMI GloBallast, dans lequel un pays leader d'un projet de partenariat, ayant une expérience dans le développement des évaluations et stratégies nationales en matière d'eaux de ballast des navires, aide un pays de la région à établir un projet national et explique l'avantage et l'importance de l'adoption d'une stratégie nationale pour une application satisfaisante de la Convention. Le REMPEC a participé et soutenu l'organisation d'un séminaire intitulé « formation du formateur » sur le contrôle par l'Etat du port en vertu de la Convention BWM avec un accent sur l'échantillonnage et l'analyse des eaux de Ballast, qui a été organisé par GloBallast, le ministère des Transports, des Affaires maritimes et des Communications de la République de Turquie et le Conseil de la recherche scientifique et technologique de Turquie (TÜBİTAK) (2-4 juin 2015, Gebze, Kocaeli, Turquie).

#### 4. Thème IV Prévention et maîtrise de la pollution

*Alerte précoce de pollution (déversements, substances nocives/ dangereuses)*

*Réduction des niveaux de pollution du milieu marin et côtier de la Méditerranée*

72. La base de données de surveillance de MED POL a été actualisée avec les données de 2012 et 2013 fournies par cinq Parties contractantes. Il reste difficile d'obtenir des données de surveillance de la pollution régulièrement et en temps voulu. Grâce au travail du Groupe en ligne sur les contaminants, il a été possible de recevoir une énorme quantité de données de deux stations de référence, de la part de sept Parties contractantes.

73. Plusieurs laboratoires méditerranéens désignés par MED POL ont été soutenus par une démarche d'assurance qualité sur les données, recourant aux services du Laboratoire d'études environnementales marines (MESL) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Deux lettres d'accord ont été signées en 2014 et 2015 avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)/ Laboratoires d'applications nucléaires environnementales (NAEL), pour aider les pays méditerranéens à renforcer l'assurance qualité des données dans des laboratoires mettant en œuvre des programmes nationaux de surveillance de la pollution marine.

74. Sur la base des résultats des Tests de compétences organisés au cours des années précédentes, il apportait que beaucoup de laboratoires méditerranéens ont besoin d'une assistance plus approfondie pour renforcer l'assurance qualité des données pour l'analyse des contaminants organiques ou des oligo-éléments dans les échantillons marins. MED POL recommande que les autorités nationales exigent de tous les laboratoires nationaux analysant des contaminants organiques et des oligo-éléments pour des programmes de surveillance de la pollution marine, qu'ils participent régulièrement aux tests de compétence organisés par l'AIEA/NAEL/MESL et MED POL.

75. Un programme d'assurance qualité relatif aux paramètres relatifs aux éléments nutritifs dans le cadre de *Quasimeme* a démarré en 2015 pour 19 laboratoires désignés par MED POL. Une collaboration avec l'Université d'Alessandria, Italie, a également été lancée pour appuyer au moins sept pays et former des experts nationaux à la surveillance des effets biologiques pour un certain nombre de marqueurs biologiques.

76. S'agissant des rapports sur les inventaires de charges polluantes par pays (BBN), seuls cinq pays ont présenté leurs rapports 2013 à ce jour. Dans d'autres pays le travail est en cours et devrait être finalisé d'ici la fin 2015. Un appui technique et financier a été fourni à huit pays pour qu'ils préparent leur BBN. La rédaction des rapports sur les BBN demeure une obligation difficile à mettre en œuvre pour la majorité des Parties contractantes. Afin de faciliter le travail des Parties contractantes, le Secrétariat a réalisé une pré-évaluation des charges de polluants sur la base des rapports nationaux RRTP les plus récents disponibles, pour examen par les pays respectifs.

77. Le rapport actualisé sur les déchets marins en Méditerranée, le premier depuis l'entrée en vigueur du Plan régional sur les déchets marins en juillet 2014, a été préparé sur la base des informations existantes. Il a intégré des données publiées au cours des cinq dernières années dans des rapports scientifiques et techniques, des rapports d'activité, ainsi que des résultats de surveillance ou des études régionales/ nationales sur les déchets marins. Il incorpore aussi le travail réalisé au niveau européen/ international (institutions, grandes ONG telles que le PNUE, OSPAR, DG ENV/ Groupe de travail "déchets marins", en appui à la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin") et les résultats de nombreux projets européens (CLEAN SEA, PERSEUS, etc.). (Document UNEP(DEPI)MED IG.22/Inf.8)

78. Si on le compare au rapport du PNUE/PAM (MED POL) de 2010, le rapport d'évaluation actualisé fournit des données sur les apports à la mer de déchets et de plastiques par chaque pays méditerranéen; il précise aussi les plus importantes sources de déchets, les changements dans leur composition et les schémas de transport, tout en présentant des résultats actualisés de modélisation et il propose un examen complet des données existantes pour les quatre compartiments de l'environnement marin (plages, surface, fonds marins, et déchets ingérés). Pour la première fois, le rapport actualisé fournit aussi des données et des informations originales sur les microplastiques, sur les engins de pêche à l'abandon et leurs impacts. Le rapport détaille également les mesures générales de réduction, en particulier celles qui sont importantes pour la mer Méditerranée.

79. Les lignes directrices pour l'actualisation du PAN consistent en une méthodologie moderne, complétée par quatre annexes techniques recommandant des approches harmonisées sur les points chauds et une évaluation des zones sensibles intégrant les cibles de Bon état écologique (BEE); des lignes directrices actualisées pour les BBN; une liste d'indicateurs communs de suivi du PAN, une analyse coûts-bénéfices et une analyse coûts-efficacité des programmes de mesures ont été examinés et approuvés par les Points focaux MED POL lors des réunions de juin.

80. Six lignes directrices et guides techniques pour une gestion écologiquement rationnelle (GER) et les meilleures pratiques sur le mercure, la "pêche aux déchets", les PCB, les batteries au plomb, les huiles de graissage et la tannerie ont été préparés avec la contribution du CAR/CPD, en vue d'intégrer la CPD, le cas échéant. En outre dix méthodes de référence existantes, de MED POL, pour la surveillance des contaminants, ont aussi été actualisées grâce à une collaboration avec les laboratoires environnementaux de l'AIEA/ MEL à Monaco. Par ailleurs, des outils en ligne de soutien à l'élaboration des rapports et à la prise de décision au niveau national, tels que le système d'information BBN (NBB *info system*) et le lien entre les Valeurs limites d'émission (VLE) de polluants et le Bon état écologique/Normes de qualité environnementale (BEE/NQE) ont été élaborés et des formations initiales ont été dispensées aux Parties contractantes. Un travail est en cours pour la publication sur le site Internet du PAM.

81. La composante PCB du projet Partenariat Med a été mise en œuvre avec succès. Elle a permis l'identification de 1 500 tonnes de PCB en Bosnie-Herzégovine, Égypte et Turquie, sur lesquelles 930 tonnes étaient déclarées à éliminer au titre du projet. À ce jour environ 630 tonnes de PCB ont été collectées et éliminées. En Bosnie-Herzégovine, le processus de collecte et d'expédition des PCB (environ 110 tonnes) pour élimination doit être finalisé d'ici la mi-décembre 2015. Pour l'Égypte, le processus de notification export/import/transit est en cours et doit être finalisé d'ici la fin décembre 2015.

82. La mise en place d'une structure institutionnelle de niveau national pour les mises à jour des PAN a progressé grâce à l'appui d'une assistance technique et financière par le canal du projet SWIM financé par l'UE pour les pays du sud de la Méditerranée, et par le canal du projet Partenariat Med du PNUE/PAM-FEM ainsi que du financement du Programme d'action mondial pour les autres pays éligibles. Israël a apporté 45 000 euros en soutien aux mises à jour des PAN et aux activités régionales concernées.

83. Les fiches d'information actualisées du PAN et les profils de pays préparés par le Secrétariat en 2013, notamment la liste des points chauds et des zones sensibles, seront actualisés par les deux équipes de mise à jour du PAN pour refléter, le cas échéant, les résultats d'évaluation à mi-parcours ainsi que les données BBN 2013. Les versions finales des fiches d'information du PAN et les profils de pays ainsi que les listes actualisées des points chauds devraient être disponibles en ligne en décembre 2015 et présentés à la CdP19 en février 2016.

84. Soutenir l'application des Plans régionaux demeure une forte priorité pour le Secrétariat. À cette fin, des activités de formation conjointes ont été entreprises au titre du programme 2015 de l'UpM H2020 pour le renforcement des capacités (*via* le Projet SWIM financé par l'UE), qui a été mis en œuvre en étroite collaboration avec le programme MED POL. MED POL et le CAR/CPD ont organisé cinq réunions régionales et trois formations régionales (VLE/EQS; trafic illégal de déchets dangereux, actualisation du PAN, organes d'inspection de l'environnement, PCB, huiles de graissage, batteries au plomb, GER des tanneries et Mercure), co-organisé 8 ateliers nationaux de formation sur les POP et les PCB et soutenu l'organisation de 9 ateliers nationaux (réformes des politiques sur les huiles de graissage, le phosphogypse, l'actualisation du PAN et Registre de rejets et de transfert de polluants (RRTP)).

85. Cinq activités de renforcement des capacités sur la prévention de la pollution ont été menées par le CAR/CPD dans le cadre du Programme de renforcement des capacités H2020: une formation nationale sur la gestion industrielle et la gouvernance environnementale (février 2014, Tunis, Tunisie); une formation sous-régionale sur la production propre et la gestion des déchets (février 2014, Amman, Jordanie); une formation nationale sur l'industrie durable de la pierre et du marbre (mars 2014, Ramallah, Palestine); une formation nationale sur l'éco-innovation et les zones industrielles durables (mai 2014, Alger, Algérie); une formation sous-régionale sur la gestion environnementale, la compétitivité verte et l'éco-innovation des zones industrielles (mai 2014, Beyrouth, Liban).

86. Une formation technique sur les lignes directrices relatives aux sols contaminés au mercure a été co-organisé par le CAR/CPD et MED POL les 18 et 19 novembre 2015 à Almadén, Espagne, en collaboration avec le projet SWIM financé par l'UE (Initiative H2020).

87. Le Manuel électronique sur la GER des produits chimiques industriels conformément à la Convention de Rotterdam a été examiné par le CAR/CPD, et une réunion technique d'experts aux fins d'examen par les pairs du manuel révisé a été organisée par le CAR/CPD en février 2015 à Barcelone, Espagne. De plus, un atelier de sensibilisation aux polychlorobiphényles (PCB) a été organisé conjointement par le CAR/CPD et MED POL au titre du projet Partenariat Med.

88. L'assistance technique pour la création d'un système national de contrôle des substances dangereuses et toxiques (SDT) en Égypte a été coordonnée par le REMPEC et cofinancée par le Programme intégré de coopération technique de l'OMI. À la suite d'une mission exploratoire (8 au 12 février 2015, au Caire et à Alexandrie-Aboukir, Égypte), une réunion a été organisée (7 juin 2015, Le Caire, Égypte), afin de présenter les principales recommandations aux parties prenantes potentielles du futur Plan d'urgence égyptien pour les SDT. Ces recommandations soulignaient les principales questions et difficultés potentielles sur la voie d'une capacité de lutte forte en suivant le Plan d'action pas à pas et sans aucun raccourci.

89. À la suite de la Décision IG.21/9 sur la mise en place Réseau méditerranéen des responsables de l'application de la loi, liée à MARPOL, dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS) (CdP18, Istanbul, Turquie, décembre 2013), treize Parties contractantes ont nommé leurs Représentants désignés pour participer au dit réseau. Le système d'information MENELAS qui a été développé dans le cadre du projet régional de génération de gouvernance et de connaissances ReGoKO mis en œuvre par le Plan Bleu avec le soutien technique du REMPEC et financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été lancé et est actuellement disponible en anglais et en français sur le site suivant : <http://www.menelas.org/>. Une réunion MENELAS qui s'est déroulée à Toulon, France du 29 septembre 2015 au 1<sup>er</sup> octobre 2015 a présenté les développements régionaux et internationaux concernant MENELAS et a abordé les diverses questions relatives aux déversements

illégaux de matières polluantes par les navires, allant de la collecte, l'enregistrement et les preuves documentaires, jusqu'à la mise en œuvre d'opérations coordonnées de surveillance aérienne, et les rapports afférents.

90. Dans le cadre du projet MEDES-4MS, achevé le 31 mars 2015, le REMPEC a co-organisé une réunion sous-régionale des utilisateurs finaux (8 juillet 2014, La Seyne-sur-Mer, France) et le MEDES-4MS "Serious Game"(SG) (16 et 17 septembre 2014) pour tester les services en lignes de prévision sur les déversements d'hydrocarbures du MEDESS-4MS, dans le cadre de l'exercice annuel RAMOGEPol. Le REMPEC a également élaboré un "Système d'information géographique intégré méditerranéen pour l'évaluation du risque et la lutte contre la pollution maritime" (MEDGIS-MAR) qui contient des données et des cartes du trafic maritime, les incidents maritimes, les installations offshore, les installations littorales de manipulation des hydrocarbures et les équipements de lutte contre les déversements d'hydrocarbures, ainsi que des cartes de sensibilité socio-économique et environnementale collectées, entre autres, auprès des États riverains de la Méditerranée, du Plan Bleu et du CAR/ASP.

91. Le projet concernant l'État de préparation au nettoyage des littoraux pollués par les hydrocarbures et les interventions sur la faune mazoutée (POSOW 2), financé par l'UE, a été lancé en février 2015 et vise à élargir les réalisations du POSOW I (élaboration et apport de matériels complets de formation, organisation de la formation des formateurs et cours nationaux pilotes de formation, site Web POSOW et base de données de bénévoles, etc.) aux pays du sud méditerranéen de la politique européenne de voisinage et pays de l'élargissement, à savoir: Algérie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Tunisie et Turquie. Le projet soutient la synergie de coopération régionale en place dans le domaine de la pollution marine par l'amélioration des connaissances et des capacités des opérateurs professionnels et des bénévoles travaillant dans les services de la protection civile, dans les municipalités et les ONG. Une formation nationale sur la préparation au nettoyage des littoraux pollués par les hydrocarbures et les interventions sur la faune mazoutée (27 et 29 octobre, 2014, Alger, Algérie) financée par le Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'OMI a été organisée par le REMPEC sur la base des matériels du POSOW.

92. D'un point de vue opérationnel, en mars 2014, à la demande des autorités maltaises, le REMPEC a activé son Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) dans le cadre du Réseau d'océanographie méditerranéenne pour le système mondial d'observation des océans (MONGOOS) pour mener des simulations de déversement d'hydrocarbures afin de répondre à l'éventuel bombardement du navire MORNING GLORY. À la suite d'une demande d'Israël aux fins d'assistance technique relative au déversement d'hydrocarbures dans la réserve désertique naturelle d'"Evrone", qui s'était produite le 3 décembre, 2014, l'UAM a été activée par le REMPEC. Cèdre et ISPRA ont fourni les conseils techniques nécessaires, que le REMPEC a consolidés et communiqués aux autorités israéliennes, alors que les autorités égyptiennes compétentes étaient tenues informées de la situation, notamment d'un éventuel déversement dans la mer Rouge). Le REMPEC a participé à un certain nombre d'exercices de lutte contre des déversements d'hydrocarbures, notamment NEMESIS-2014 (10 avril 2014, Israël), SIMULEX 2014 (18 juin 2014, Maroc), MALTEX 2014 (2 et 3 septembre 2014, Malte) et RAMOGEPOL 2014 (16 et 17 septembre 2014, Portoferraio, île d'Elbe, Italie), ISRAEL/Overseas (30 juin 2015), MALTEX 2015 (1-2 septembre 2015, Malte) et l'Exercice simulant la « Collision entre M/T Citta' di Savona et M/V Don Salluste » (10 novembre 2015, Italie).

## 5. Thème V Consommation et production durables

<i>Examen des facteurs influant sur les écosystèmes: activités économiques, modes de consommation, infrastructures et développement spatial plus durables</i>
---

93. Le Manuel pour le développement de politiques de CPD, qui se concentre sur l'alimentation et l'agriculture, la fabrication des biens de consommation, le tourisme, le logement et la construction, a

été produit, imprimé et distribué en anglais et en français, et des matériels pédagogiques sont en cours de préparation.

94. Le CAR/CPD a apporté son soutien au PNUE/DTIE dans le développement d'un Plan d'action national CPD dans 5 pays. Les priorités nationales CPD ont été identifiées et les Plans d'action CPD sont en cours de finalisation.

95. Quatre activités pilotes de CPD abordant les priorités nationales en la matière à pertinence régionale sont en cours de préparation en Algérie, au Maroc, en Tunisie et au Liban. Les parties prenantes clés ont été identifiées, des entretiens réalisés et les projets de propositions ont été reçus et pré-sélectionnés (sauf pour l'Algérie). Une planification détaillée est en cours de préparation (sauf pour l'Algérie).

96. Au sein du Programme d'appui et de formation pour les entrepreneurs verts et les organisations de la société civile (OSC), des missions de cadrage dans plusieurs pays ont permis d'identifier des partenaires stratégiques locaux pour le Programme de formation des entrepreneurs verts. Dix partenaires locaux ont été sélectionnés dans huit pays. Du matériel pédagogique a été réalisé et conçu avec un module spécial sur l'entreprenariat vert et le processus de substitution des produits chimiques dangereux; 120 formateurs locaux ont été formés dans huit pays ciblés. Sur les 1400 candidats, plus de 600 Entrepreneurs verts sont formés en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Des appels aux Entrepreneurs verts ont été lancés au Liban, en Jordanie, en Palestine, en Israël et en Egypte. Une étude sur l'éventualité du «Crowdfunding» en tant que source de financement pour les entrepreneurs verts et les initiatives d'innovation sociale et écologique dans la région MENA a été développée.

97. Au sein du Programme de formation et soutien aux Organisations de la société civile (OSC), 4 Partenaires locaux ont été sélectionnés au Maroc, en Algérie, en Tunisie et au Liban (après cartographie de 195 OSC); huit Formateurs locaux ont été sélectionnés et formés et l'appel pour l'Atelier national pour les initiatives d'innovation écologique pour la société civile a été lancé en Tunisie et est en cours de préparation pour l'Algérie, le Maroc et le Liban.

98. « *The Switchers* », la plateforme Internet collectant des histoires liées aux solutions d'innovation écologique et sociale en Méditerranée ([www.theswitchers.eu](http://www.theswitchers.eu)) a été lancée. Jusqu'à présent, la plateforme contient 50 études de cas. Trois vidéos ont été développées concernant les Switchers sélectionnés.

99. SwitchMed Connect ([www.switchmedconnect.com](http://www.switchmedconnect.com)), le premier forum rassemblant environ 400 Parties prenantes méditerranéennes travaillant pour la CPD s'est déroulé les 29 et 30 octobre 2015 à Barcelone. Les participants étaient des représentants d'institutions publiques, de start-ups, PME, grandes entreprises, intermédiaires commerciaux, institutions financières, universités et organisations de la société civile. Une exposition de 30 Switchers a été affichée sur SwitchMed Connect.

100. La plateforme du Pôle méditerranéen pour la CPD ([www.switchmed.eu](http://www.switchmed.eu)) a été constamment mise à jour et une nouvelle section intitulée « pôles nationaux » offrant des histoires spécifiques de pays a été créée. Sept bulletins d'information ont été envoyés. Le Réseau professionnel d'action sociale a connu une croissance exponentielle et atteint plus de 900 membres, représentant un large éventail de parties prenantes. Il comprend les dernières informations liées aux événements CPD ainsi que des communautés fermées favorisant le partage et l'échange d'informations. Deux vidéos du programme SwitchMed ont été développées.

101. Une étude sur l'état de l'économie de partage dans la région MENA et une étude sur les plateformes d'innovation ouvertes et les implications pour les groupes cibles SwitchMed ont été développés; des fiches d'information sur les engagements avec les décideurs politiques, l'industrie, les entrepreneurs vers et les start-ups pour les pays MENA ont été conçues, imprimées et distribuées; une stratégie globale de communication et de médias sociaux a également été développée.

102. Le 1<sup>er</sup> Prix méditerranéen en éco-design a été lancé dans le cadre du Prix de Catalogne pour l'éco-design, et des candidatures ont été reçues de plusieurs pays méditerranéens.

103. Le CAR/CPD a mené trois activités de renforcement des capacités sur la CPD dans le cadre du Programme de renforcement des capacités H2020: formation nationale aux finances vertes (janvier 2014, Amman, Jordanie); formation nationale à l'économie verte et à la CPD (mars 2014, Amman, Jordanie); formation sous-régionale sur la production alimentaire durable (novembre 2014, Barcelone, Espagne).

104. Des Accords de collaboration ont été conclus avec l'ONUDI et le PNUE/DTIE (SwitchMed), la Fédération européenne des banques éthiques (FEBEA), et l'Institut *Green Science Policy Institute*.

## 6. Thème VI Changement climatique

<i>La région méditerranéenne est à même de relever les défis du changement climatique grâce à une meilleure compréhension des vulnérabilités et impacts écologiques potentiels</i>
--

<i>La vulnérabilité socioéconomique est réduite</i>
---

<i>Évaluer et fournir des informations afin de réduire les impacts environnementaux négatifs des stratégies et technologies d'adaptation et d'atténuation (par exemple fermes éoliennes, énergie des océans, captage et stockage du carbone)</i>
--

105. En 2014-15, le PNUE/PAM a mené des activités liées au climat au titre du projet "Intégration de la variabilité et du changement climatiques dans les stratégies nationales pour la mise en œuvre du protocole GIZC en Méditerranée" (ClimVar & GIZC) financé par le FEM.

106. Le CAR/Plan Bleu a travaillé sur l'"Application d'un indice à plusieurs échelles du risque côtier, à l'échelle locale et régionale en Méditerranée". L'étude a élaboré une méthodologie intégrée destinée à permettre l'identification des "points chauds climatiques" le long du littoral méditerranéen, pour aider les pays concernés à mieux évaluer les risques liés au climat pour leurs zones marines et côtières. La méthodologie intégrée appliquée est un Indice à plusieurs échelles du risque côtier (CRI-MED) combinant des couches de données multiples représentant différents aspects du risque (susceptibilité, forçage, exposition), avec une application au niveau régional et une, plus détaillée, au niveau local à Tetouan, Maroc.

107. Les "Lignes directrices pour l'adaptation à la variabilité et au changement climatiques sur les côtes méditerranéennes", préparées par le CAR/PAP, visent à aider à l'intégration des questions climatiques dans les stratégies et les plans nationaux. Elles montrent la pertinence du changement climatique à différents stades de la GIZC, quelles sortes de mesures sont nécessaires pour traiter les effets du climat, et quelles informations documentaires sont disponibles sur ces effets, en particulier dans la région méditerranéenne. Le rapport précise aussi les sources de financement disponibles.

108. Deux projets pilotes ont été mis en œuvre dans la circonscription de Šibenik-Knin, Croatie et dans l'archipel de Kerkennah, Tunisie, afin d'évaluer les impacts locaux du changement climatique ainsi que les options en retour. Le CAR/PAP était chargé de l'application de la méthodologie DIVA (Évaluation dynamique intégrée de la vulnérabilité) visant à fournir les outils pour influencer la pratique actuelle du développement non rationnel du littoral méditerranéen. L'évaluation scientifique en Tunisie a été menée par l'université de Genève/ GRID-Genève. Le CAR/Plan Bleu a mené un processus de consultation dans les deux cas.

109. La Plateforme inter-pays de partage en ligne des informations (MedICIP) donne la possibilité de présenter sur une interface cartographique des données sur la variabilité et le changement climatiques



dans des zones côtières de dix pays méditerranéens (information sur les récoltes, métadonnées et liens vers des données détenues par d'autres institutions) et fait également fonction de bibliothèque des institutions et des rapports pertinents. Le concept de la plateforme a été supervisé par le Plan Bleu et mis en œuvre par des experts de l'université de Genève et du PNUE / GRID-Genève.

110. Une session de formation en ligne du cours virtuel de formation MedOpen sur la GIZC, spécifiquement centrée sur le changement climatique, a été préparée et mis en œuvre en mai-juin 2015, aux fins d'améliorer le dialogue sur les grandes orientations ainsi que sur les capacités. Le module de base est constamment à la disposition des usagers et ouvert à quiconque, sous réserve d'informations élémentaires livrées au travers de conférences accompagnées de questionnaires de type quizz. Le module "avancé", disponible uniquement par abonnement et demandant un degré supérieur de participation, comporte des matériels complémentaires téléchargeables.

111. L'Atelier régional de l'OMI sur l'Annexe VI de MARPOL – Efficacité énergétique des navires et transferts de technologies (3 au 5 novembre 2014, Istanbul, Turquie), financé par l'OICT de l'OMI a été organisé par le REMPEC. L'atelier a fourni des informations détaillées sur les plus récents amendements à l'Annexe VI de la Convention MARPOL, qui couvre la pollution atmosphérique par les navires et les responsabilités des Parties en vertu de la Convention. Les participants ont reçu des informations concrètes sur l'adoption, application et l'imposition des nouvelles règles, ainsi que l'approfondissement des activités/ besoins de renforcement des capacités et de transferts de technologies dans la région méditerranéenne

### **III. QUESTIONS FINANCIÈRES, DE PERSONNEL ET ADMINISTRATIVES**

112. Ainsi que la CdP18 l'a indiqué, le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (FASM) a absorbé son déficit en 2012 et son solde a continué d'être positif en 2013 et 2014. Il s'est amélioré, passant d'un positif de 2,5 millions de dollars US au 31 décembre 2013 à, 5,3 millions au 31 décembre 2014<sup>2</sup>. Cet important solde positif du fonds est principalement dû au retard de paiement de contributions en 2014, qui n'ont pas été dépensées.

113. Le taux de collecte des contributions évaluées a atteint 97,7 % en 2014 et 91,4% dès juin 2015, mais depuis il n'a augmenté que très peu pour atteindre 91,7%.

114. Le recouvrement du déficit de la contribution du pays hôte (CAL) n'a pas progressé en 2014 comme prévu, puisque le montant impayé de 91 000 dollars US de 2014 a été payé seulement en octobre 2015. Le paiement de la contribution 2015 est en suspens, ainsi, le montant de 91 000 dollars US reçu a été utilisé pour couvrir les coûts opérationnels de 2015 plutôt que pour recouvrer le déficit. Plusieurs obligations liées aux coûts opérationnels n'ont pas été remplies par le PNUE/PAM y compris le paiement du loyer des bureaux de l'UC depuis janvier 2015. Dès que les contributions des pays hôtes seront intégralement payées, elles seront en partie transférées pour le recouvrement du déficit afin de faire en sorte que le plein recouvrement du déficit d'ici 2019 soit approuvé par la CdP17. Par ailleurs, le solde du fonds du CAL s'est provisoirement amélioré, passant d'un négatif de 383 000 USD au 31 décembre 2013 à un négatif de 53 000 USD au 31 décembre 2014. Ceci est principalement dû au prêt octroyé par le siège du PNUE pour réduire ce déficit afin de rendre le solde du fonds positif ce qui est un impératif des conversions de données Umoja, le nouvel progiciel de gestion intégré des Nations Unies.

#### **1. Questions financières**

115. La situation du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée était la suivante au 31 octobre 2015:

- *Total des engagements non payés au 31/10/2015: EUR 458 857*

---

<sup>2</sup> Environ 7 millions de dollars US ont été enregistrés comme revenu en 2015, même si ils sont en réalité liés aux engagements de 2015.

- *Total des engagements en contributions ordinaires pour 2015: EUR 5 540 571.*
- *Total des recouvrements en 2015: EUR 5 081 714.*
- *Total des arriérés au 31/10/2015: EUR 454 958*

116. La contribution discrétionnaire de 598 569 EUR a été reçue de la part de l'UE pour 2015.

117. S'agissant des coûts de consultation, des efforts continuent d'être faits pour minimiser le recours aux consultants à partir du fonds discrétionnaire du FASM/UE. Toutes les composantes ont strictement observé cette instruction. Le pourcentage des consultations financées par le Fonds FASM/UE discrétionnaire entre janvier et octobre 2015 est resté au faible niveau de 27 %.

## **2. Questions de personnel**

118. Les informations qui suivent concernent les nouveaux postes:

P4 Administrateur de programme – Gouvernance - (Poste No: MEL-2322-2K62-2664-1103): le titulaire a quitté le PNUE/PAM le 31 juillet 2015. Le poste a été annoncé dans le système de recrutement des Nations Unies INSPIRA pour 60 jours avec une date limite des candidatures au 29 août 2015. La sélection est en cours.

P3 Fonctionnaire – MED POL, Surveillance - (Poste No: MEL-2322-2K81-2664-1102): la candidate sélectionnée a pris ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> août 2015.

P3 Juriste - (Poste No: MEL-2322-2K62-2664-1120): le poste a été annoncé dans le système de recrutement des Nations Unies INSPIRA pour 60 jours avec une date limite des candidatures au 18 septembre 2015. La sélection est en cours.

P3 Fonctionnaire – MED POL - (Poste No: MEL-2322-2K62-2664-1105): classification en cours.

P3 Fonctionnaire – Activités socio-économiques/ Développement durable (Poste No: MEL-2322-2K62-2664-1107): classification en cours.

G5 Assistant de programme – Gouvernance - (Poste No: MEL-2322-2K62-2664-1306): la sélection est terminée et le membre du personnel débutera en janvier 2016.

119. À la suite des décisions de la CdP18, le REMPEC s'est restructuré comme suit:

D1 Directeur (Poste No: MEL-2322-2K66-2664-1101): le contrat du titulaire est arrivé à son terme le 30 juin 2014. Le précédent fonctionnaire (OPRC) (Poste No: MEL-2322-2K66-2664-1103) a été nommé Secrétaire général de l'OMI au poste de Chef de bureau REMPEC au niveau P4 (Poste No: MEL-2322-2K66-2664-1101) avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> février 2015.

G4 Secrétaire (Poste No: MEL-2322-2K66-2664-1303): le contrat du titulaire est arrivé à son terme le 30 juin 2014.

G4 Assistant technique/ logistique (Poste No: MEL-2322-2K66-2664-1305): le contrat du titulaire est arrivé à son terme le 30 juin 2014.

P5 Administrateur général de programme (Poste No: MEL-2322-2K66-2664-1102): le titulaire s'est vu offrir un autre poste à l'OMI par le Secrétaire général de l'OMI et a quitté le REMPEC le 31 janvier 2015. Le poste a été reclassé au niveau P3 (Poste No: MEL-2322-2K66-2664-1102), et le candidat sélectionné a pris ses nouvelles fonctions le 9 mars 2015.

P4 Administrateur de programme (OPRC): (Poste No: MEL-2322-2K66-2664-1103): le poste a été reclassé au niveau P3 (Post No: MEL-2322-2K66-2664-1104), et le candidat sélectionné a pris ses

fonctions le 19 octobre 2015. Outre ses tâches, le Chef de Bureau a les responsabilités d'Administrateur de programme (OPRC) entre le 1<sup>er</sup> février 2015 et le 18 octobre 2015.

La réaffectation de l'ancien Administrateur de programme (Prévention), acceptée par l'OMI, a grandement réduit les coûts de transition alloués par le budget FASM du REMPEC. La durée du processus de recrutement réduira aussi les coûts de transition liés à la restructuration du REMPEC puisque le budget a été alloué au poste de l'Administrateur de programme (Prévention) et au poste d'Administrateur de programme (OPRC), qui étaient attendus au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et 1<sup>er</sup> février 2015 respectivement. Les économies correspondant à la restructuration du REMPEC sont estimées à environ 320 000 euros.

### **3. Questions administratives**

120. Le Système Umoja a été mis en œuvre au PNUE à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, bien avant qu'il soit mis en place par la majorité des instances du Secrétariat des Nations Unies, qui devrait le mettre en œuvre en novembre 2015. Au cœur du lancement se trouvait l'introduction d'un nouveau Progiciel de gestion intégré (ERP) qui apportera une approche harmonisée et intégrée à la gestion des finances, des ressources humaines, des approvisionnements et des biens de l'Organisation. Umoja impose que toutes des dépenses soient adossées à des recettes valides, car le système rejette les demandes de paiement en l'absence des liquidités correspondantes. La pratique actuelle des emprunts interfonds entre les fonds du PNUE n'aura plus cours, ce qui éliminera la possibilité des emprunts provisoires aux autres comptes du PNUE pour faciliter les flux de trésorerie en anticipation de la réception des contributions. La mise en œuvre d'Umoja aura des conséquences sur les flux de trésorerie du fonds CAL puisque le fonds demeurera en négatif jusqu'en 2019. Des consultations avec le siège du PNUE sont en cours pour trouver une solution à cette situation, qui sera communiquée au Bureau et aux Points focaux du PAM.

**ANNEXE I**

**ÉTAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION SUR LA  
PROTECTION DU MILIEU MARIN ET DU LITTORAL DE LA MÉDITERRANÉE  
ET SES PROTOCOLES AU MOIS DE JUILLET 2015**

**Signatures et ratifications de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles au 31 juillet 2015.**

<i>Parties contractantes</i>	Convention de Barcelone 1976 - 1/				Protocole "immersions" 1976 - 2/			Protocole "Prévention et situations critiques" 1976 - 3/		
	Signature	Ratification	Acceptation des amendements de 1995	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Acceptation des amendements de 1995	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie		30.05.90/AC	26.07.01	09.07.04	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	29.06.90
Algérie		16.02.81/AC	09.06-04	09.07.04	-	16.03.81/AC	-	-	16.03.81/AC	15.04.81
Bosnie-Herzégovine		22.10.94(SUC)	-	-	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	01.03.92
Croatie		12.06.92(SUC)	03.05.99	09.07.04	-	12.06.92/SUC	03.05.99	-	12.06.92/SUC	08.10.91
Chypre	16.02.76	19.11.79	18.07.03	09.07.04	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	19.12.79
Union européenne	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	09.07.04	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	11.09.81
Égypte	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	09.07.04	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AC	23.09.78
France	16.02.76	11.03.78/AP	29.03.01	09.07.04	16.02.76	11.03.78/AP	29.03.01	16.02.76	11.03.78/AP	10.04.78
Grèce	16.02.76	03.01.79	10.03.03	09.07.04	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	02.02.79
Israël	16.02.76	03.03.78	29.09.05	29.10.05	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	02.04.78
Italie	16.02.76	03.02.79	07.09.99	09.07.04	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	05.03.79
Liban	-	08.11.77/AC	*	*	-	08.11.77/AC	-	-	08.11.77/AC	12.02.78
Libye	31.01.77	31.01.79	12.01.09	11.02.09	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	02.03.79
Malte	16.02.76	30.12.77	28.10.99	09.07.04	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	12.02.78
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	09.07.04	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	12.02.78
Monténégro	-	19.11.07	19.11.07	19.12.07	-	-	-	-	-	-
Maroc	16.02.76	15.01.80	07.12.04	06.01.05	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	15.02.80
Slovénie	-	16.09.93/AC	08.01.03	09.07.04	-	16.09.93/AC	08.01.03	-	16.09.93/AC	15.03.94
Espagne	16.02.76	17.12.76	17.02.99	09.07.04	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	12.02.78
Syrie	-	26.12.78/AC	10.10.03	09.07.04	-	26.12.78/AC	11.04.08	-	26.12.78/AC	25.01.79
Tunisie	25.05.76	30.07.77	01.06.98	09.07.04	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	12.02.78
Turquie	16.02.76	06.04.81	18.09.02	09.07.04	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	06.05.81

Accession = AC

Approbation = AP

Succession = SUC

\* pending notification from Dépositaire country

<i>Parties contractantes</i>	Protocole “Prévention et situations critiques” 2002 - 4/			Protocole “tellurique” 1980 - 5/				Protocole “Aires spécialement protégées” 1982 - 6/		
	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Acceptation des amendements de 1996	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie	-	-	-	-	30.05.90/AC	26.07.01	11.05.08	-	30.05.90/AC	29.06.90
Algérie	25.01.02	-	-	-	02.05.83/AC	-	-	-	16.05.85/AC	23.03.86
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	22.10.94/SUC	-	-	-	22.10.94/SUC	01.03.92
Croatie	25.01.02	01.10.03	17.03.04	-	12.06.92/SUC	11.10.06	11.05.08	-	12.06.92/SUC	08.10.91
Chypre	25.01.02	19.12.07	18.01.08	17.05.80	28.06.88	18.07.03	11.05.08	-	28.06.88/AC	28.07.88
Union européenne	25.01.02	26.05.04	25.06.04	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	11.05.08	30.03.83	30.06.84/AP	23.03.86
Égypte	-	-	-	-	18.05.83/AC	-	-	16.02.83	08.07.83	23.03.86
France	25.01.02	02.07.03	17.03.04	17.05.80	13.07.82/AP	29.03.01(AP)	11.05.08	03.04.82	02.09.86/AP	02.10.86
Grèce	25.01.02	27.11.06	27.12.06	17.05.80	26.01.87	10.03.03	11.05.08	03.04.82	26.01.87	25.02.87
Israël	22.01.03	10.09.14	10.10.14	17.05.80	21.02.91	19.06.09	19.07.09	03.04.82	28.10.87	27.11.87
Italie	25.01.02	-	-	17.05.80	04.07.85	07.09.99	11.05.08	03.04.82	04.07.85	23.03.86
Liban	-	-	-	17.05.80	27.12.94	-	-	-	27.12.94/AC	26.01.95
Libye	25.01.02	-	-	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	-	06.06.89/AC	06.07.89
Malte	25.01.02	18.02.03	17.03.04	17.05.80	02.03.89	28.10.99	11.05.08	03.04.82	11.01.88	10.02.88
Monaco	25.01.02	03.04.02	17.03.04	17.05.80	12.01.83	26.11.96	11.05.08	03.04.82	29.05.89	28.06.89
Monténégro	-	19.11.07	19.12.07	-	19.11.07(AC)	19.11.07	11.05.08	-	-	-
Maroc	25.01.02	26.04.11	26.05.11	17.05.80	09.02.87	02.10.96	11.05.08	02.04.83	22.06.90	22.07.90
Slovénie	25.01.02	16.02.04	17.03.04	-	16.09.93/AC	08.01.03	11.05.08	-	16.09.93/AC	15.03.94
Espagne	25.01.02	10.07.07	09.08.07	17.05.80	06.06.84	17.02.99	11.05.08	03.04.82	22.12.87	21.01.88
Syrie	25.01.02	11.04.08	11.05.08	-	01.12.93/AC	11.04.08	11.05.08	-	11.09.92/AC	11.10.92
Tunisie	25.01.02	-	-	17.05.80	29.10.81	01.06.98	11.05.08	03.04.82	26.05.83	23.03.86
Turquie	-	03.06.03	17.03.04	-	21.02.83/AC	18.09.02	11.05.08	-	06.11.86/AC	06.12.86

Accession = AC

Approbation = AP

Succession = SUC

Parties contractantes	Protocole "ASP & Diversité biologique"* 1995 - 7/				Protocole "Offshore" 1994 - 8/		
	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Amendements aux Annexes II & III entrés en vigueur	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie	10.06.95	26.07.01	25.08.01	16.04.15	-	26.07.01	24.03.11
Algérie	10.06.95	14.03.07	13.04.07	16.04.15	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-
Croatie	10.06.95	12.04.02	12.05.02	16.04.15	14.10.94	-	-
Chypre	10.06.95	18.07.03	17.08.03	-	14.10.94	16.05.06	24.03.11
Union européenne	10.06.95	12.11.99	12.12.99	16.04.15	17.12.12/AC.	29.03.13-	29.03.13
Égypte	10.06.95	11.02.00	12.03.00	16.04.15	-	-	-
France	10.06.95	16.04.01	16.05.01	16.04.15	-	-	-
Grèce	10.06.95	-	-	-	14.10.94	-	-
Israël	10.06.95	-	-	16.04.15	14.10.94	-	-
Italie	10.06.95	07.09.99	12.12.99	16.04.15	14.10.94	-	-
Liban	-	22.04.09	22.05.09	16.04.15	-	-	-
Libye	-	-	-	-	-	16.06.05	24.03.11
Malte	10.06.95	28.10.99	12.12.99	16.04.15	14.10.94	-	-
Monaco	10.06.95	03.06.97	12.12.99	16.04.15	14.10.94	-	-
Monténégro	-	19.11.07	19.12.07	16.04.15	-	-	-
Maroc	10.06.95	24.04.09	25.05.09	16.04.15	-	01.07.99	24.03.11
Slovénie	-	08.01.03	07.02.03	16.04.15	10.10.95	-	-
Espagne	10.06.95	23.12.98	12.12.99	16.04.15	14.10.94	-	-
Syrie	-	10.10.03	09.11.03	16.04.15	20.09.95	22.02.11	24.03.11
Tunisie	10.06.95	01.06.98	12.12.99	16.04.15	14.10.94	01.06.98	24.03.11
Turquie	-	18.09.02	18.10.02	16.04.15	-	-	-

\* L'Annexe II (Liste des espèces en danger ou menacées) et l'Annexe III (Liste des espèces dont l'exploitation est réglementée) du Protocole "ASP & Diversité biologique" ont été adoptées en 1996 et amendées par la Décision IG.19/12 "Amendements à la liste des Annexes II et III du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée" de la 16<sup>ème</sup> réunion des Parties contractantes, Marrakech, Maroc, 2009. Les amendements sont entrés en vigueur le 13 février 2011.

<i>Parties contractantes</i>	Protocole “Déchets dangereux” 1996 - 9/			Protocole “Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) 2008 - 10/		
	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie	-	26.07.01	18.01.08		04.05.2010/AD	24.03.11
Algérie	01.10.96	-	-	21.01.08	-	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-
Croatie	-	-	-	21.01.08	29.01.13/R	28.02.13
Chypre	-	-	-	-	-	-
Union européenne	-	-	-	16.01.09-	29.09.10/AP	24.03.11
Égypte	01.10.96	-	-	-	-	-
France	-	-	-	21.01.08	29.10.09/AP	24.03.11
Grèce	01.10.96	-	-	21.01.08	-	-
Israël	-	-	-	21.01.08	08.04.14/AP	-
Italie	01.10.96	-	-	21.01.08	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-
Libye	01.10.96	-	-	-	-	-
Malte	01.10.96	28.10.99	18.01.08	21.01.08	-	-
Monaco	01.10.96	-	-	21.01.08	-	-
Monténégro	-	19.11.07	18.01.08	21.01.08	09.01.12/R-	08.02.12-
Maroc	20.03.97	01.07.99	18.01.08	21.01.08	21:09:12/R	21.10.12-
Slovénie	-	-	-	21.01.08	01.12.09/R	24.03.11
Espagne	01.10.96	-	-	21.01.08	22.06.10/R	24.03.11
Syrie	-	22.02.11	24.03.11	21.01.08	22.02.2011	24.03.11
Tunisie	01.10.96	01.06.98	18.01.08	21.01.08	-	-
Turquie	01.10.96	03.04.04	18.01.08	-	-	-

\* En attente de notification du Pays dépositaire

Adhésion= AD

Approbation = AP

Ratification = R



**ANNEXE II**  
**ÉTAT DES ENTRÉES EN VIGUEUR**

## ÉTAT DES ENTRÉES EN VIGUEUR

Instruments juridiques	Lieu et date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Lieu et date d'adoption des amendements	Entrée en vigueur des amendements
<b>Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution,</b> amendée sous le titre <b>Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée</b>  <b>(Convention de Barcelone)</b>	16 février 1976, Barcelone	<b>12 février 1978</b>	—	—
	—	—	10 juin 1995, Barcelone	<i>9 juillet 2004</i>
<b>Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions"),</b> Amendé sous le titre <b>Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer</b>  <b>(Protocole "immersions")</b>	16 février 1976, Barcelone	<b>12 février 1978</b>	—	—
	—	—	10 juin 1995, Barcelone	<i>non encore en vigueur</i>
<b>Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique</b>  <b>(Protocole "Prévention et situations critiques")</b>	16 février 1976, Barcelone	<b>12 février 1978</b>	—	—
<b>Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée</b>  <b>(Prévention et Protocole "Prévention et situations critiques")*</b>	25 janvier 2002, Malte	<i>17 mars 2004</i>	—	—

\* Conformément au paragraphe 2 de l'article 25, ce Protocole remplace le Protocole "Prévention et situations critiques" (de 1976) à partir de la date de son entrée en vigueur (17 mars 2004) dans les rapports entre les Parties aux deux instruments.

<b>Instruments juridiques</b>	<b>Lieu et date d'adoption</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Lieu et date d'adoption des amendements, le cas échéant</b>	<b>Entrée en vigueur des amendements</b>
<b>Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, amendé sous le titre : Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre</b> (Protocole "tellurique")	17 mai 1980, Athènes	<i>17 juin 1983</i>	—	—
	—	—	7 mars 1996, Syracuse	<i>11 mai 2008</i>
<b>Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée</b> (Protocole ASP)	3 avril 1982, Geneva		Sans objet	Sans objet
<b>Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée</b> (Protocole "ASP & Diversité biologique")**	10 juin 1995, Barcelone	<b>12 décembre 1999</b>	Sans objet	Sans objet
<b>Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol</b> (Protocole "Offshore")	14 octobre 1994, Madrid	<b>24 mars 2011</b>	Sans objet	Sans objet
<b>Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination</b> (Protocole "déchets dangereux")	1 <sup>er</sup> octobre 1996, Izmir	<b>18 janvier 2008</b>	Sans objet	Sans objet
<b>Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée</b> (Protocole GIZC)	21 janvier 2008, Madrid	<b>24 mars 2011</b>	Sans objet	Sans objet

\*\* Conformément au paragraphe 2 de l'article 32, ce Protocole remplace le Protocole ASP à partir de la date de son entrée en vigueur (12 décembre 1999) dans les rapports entre the Parties aux deux instruments.

**ANNEXE III**  
**VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES ET DÉPENSES (AU 31 OCTOBRE 2015)**

## Vue d'ensemble des recettes et dépenses (au 31 octobre 2015)

<i>A. Recettes</i>	<i>Approuvé 2014</i>	<i>Approuvé 2015</i>	<i>Total 2014-2015</i>	<i>Effectif 2014</i>	<i>Effectif 2015</i>	<i>Effectif 2014-2015</i>
<b><i>Recettes ordinaires attendues</i></b>						
Contributions ordinaires MTF	5.540.571	5.540.571	11.081.142	5.411.973	5.063.878	10.475.851
Contributions volontaires UE	598.569	598.569	1.197.138	598.569	598.569	1.197.138
Contribution du Gouvernement hôte grec	306.800	306.800	613.600	244.500	0	244.500
<b><i>TOTAL des Recettes ordinaires attendues</i></b>	<b>6.445.940</b>	<b>6.445.940</b>	<b>12.891.880</b>	<b>6.255.042</b>	<b>5.662.447</b>	<b>11.917.489</b>
<i>B. Engagements</i>	<i>Approuvé 2014</i>	<i>Approuvé 2015</i>	<i>Total 2014-2015</i>	<i>Effectif 2014</i>	<i>Effectif 2015</i>	<i>Actual 2014-2015</i>
Dépenses directes	5.346.958	5.368.102	10.715.060	3.655.595	4.079.399	7.734.994
Coûts d'appui au programme	625.457	605.313	1.230.770	363.496	498.644	862.140
<b><i>TOTAL des engagements réguliers</i></b>	<b>5.972.415</b>	<b>5.973.415</b>	<b>11.945.830</b>	<b>4.019.091</b>	<b>4.578.043</b>	<b>8.597.134</b>
<i>Réserve de trésorerie (y compris CAP)</i>	<b>416.000</b>	<b>415.000</b>	<b>831.000</b>	<b>406.432</b>	<b>424.568</b>	<b>831.000</b>
<b><i>Total global</i></b>	<b>6.388.415</b>	<b>6.388.415</b>	<b>12.776.830</b>	<b>4.425.523</b>	<b>5.002.611</b>	<b>9.428.134</b>
Différence entre Revenus et Engagements (MTF)	0	0	0			
<i>B. Engagements</i>	<i>Approved 2014</i>	<i>Approved 2015</i>	<i>Total 2014-2015</i>	<i>Actual 2014</i>	<i>Actual 2015</i>	<i>Actual 2014-2015</i>
Dépenses directes	5.346.958	5.368.102	10.715.060	3.655.595	4.079.399	7.734.994
Coûts d'appui au programme	625.457	605.313	1.230.770	363.496	498.644	862.140
<b><i>TOTAL Engagements réguliers</i></b>	<b>5.972.415</b>	<b>5.973.415</b>	<b>11.945.830</b>	<b>4.019.091</b>	<b>4.578.043</b>	<b>8.597.134</b>
<i>Réserve de trésorerie (y compris CAP)</i>	<b>416.000</b>	<b>415.000</b>	<b>831.000</b>	<b>406.432</b>	<b>424.568</b>	<b>831.000</b>
<b><i>Total global</i></b>	<b>6.388.415</b>	<b>6.388.415</b>	<b>12.776.830</b>	<b>4.425.523</b>	<b>5.002.611</b>	<b>9.428.134</b>

<b>Pays</b>	<b>Engagements non payés pour 2014 et années précédentes</b>	<b>Engagements pour 2015</b>	<b>Collecté pour 2015</b>	<b>Engagements non payés pour 2015</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Albanie	0	3.596	3.596	0
Algérie	0	51.786	0	51.786
Bosnie-Herzégovine	0	11.127	11.127	0
Croatie	0	47.747	47.747	0
Chypre	0	11.667	0	11.667
Égypte	0	35.779	35.779	0
Union européenne	0	138.499	138.499	0
France	0	1.978.545	1.978.545	0
Grèce	0	183.561	0	183.561
Israël	0	106.342	0	106.342
Italie	0	1.605.991	1.605.991	0
Liban	7.945	8.899	0	8.899
Libye	385.566	78.096	0	78.096
Malte	0	4.590	0	4.590
Monaco	0	3.927	3.927	0
Monténégro	0	1.476	1.476	0
Maroc	84	18.030	17.836	194
Slovénie	0	35.129	35.129	0
Espagne	0	907.877	907.877	0
République arabe syrienne	61.446	13.722	0	13.722
Tunisie	0	11.782	11.782	0
Turquie	0	282.403	282.403	0
<b>T O T A L</b>	<b>455.042</b>	<b>5.540.571</b>	<b>5.081.714</b>	<b>458.857</b>

		<b>Contribution attendue</b>	<b>Contribution reçue</b>	
Commission européenne		598.569	598.569	

	<b>Déficit compte CAL31/12/2013</b>	<b>Contribution attendue</b>	<b>Contribution reçue</b>	
Grèce	277.650	306.800	0	